

mouvementée avaient affaibli mes nerfs. Aussi, l'assurance d'un revenu régulier et une vie paisible me procurèrent le calme et la sérénité intellectuelle dont j'avais tant besoin pour conserver ma santé.

Les élections municipales de janvier 1909 allaient bientôt avoir lieu. J'allais y participer, mais en ma qualité de secrétaire officiel; notre groupe était puissant à l'hôtel de ville et comme le conseil ne se renouvelait que par moitié, nous n'avions pas à redouter la perte du pouvoir. Par ailleurs, notre politique était populaire et elle avait déjà produit d'excellents résultats; les masses se sentaient protégées et elles nous étaient sympathiques. Malheureusement, nous avions contre nous la loi qui exigeait le paiement préalable des impôts municipaux pour permettre à l'électeur de voter; cette loi affectait surtout les pauvres gens et cela de deux façons: d'abord, les percepteurs négligeaient leur travail, comptant que les sommes dues rentreraient à l'époque du scrutin, et de fait, les candidats fortunés ou leurs amis en payaient une forte partie pour s'assurer de la majorité; par contre, le parti des humbles n'avait pas les fonds suffisants pour payer les taxes de ceux de ses partisans qui n'avaient pu les acquitter au cours de l'exercice financier. La réforme de cet injuste système, établi uniquement pour protéger les gros intérêts financiers, était depuis longtemps inscrite à notre programme; ceux à qui profitait la vieille routine avaient jusque-là réussi à empêcher la législature de l'abolir.

Cette loi inique devait malheureusement coûter cher à un de nos chefs ouvriers les plus respectables, M. Ptolémée Messier. Son échec, fort heureusement pour lui, devait lui préparer une éclatante victoire. Les élections municipales eurent lieu trois semaines après mon entrée en fonction comme greffier. Les échevins des quatre premiers quartiers furent élus par acclamation; ils nous étaient tous sympathiques quoique, parmi eux, il s'en trouvât deux qui passaient pour des tièdes. Les cléricaux avaient décidé de concentrer toutes leurs forces contre M. Messier.

Ils avaient choisi comme candidat un manufacturier, M. Aimé Amyot, l'associé de M. Poirier, le libéral que j'avais défait deux ans auparavant. M. Amyot était un cléricale et un conservateur influent dans son parti. Il était également l'organisateur officiel du comté et à ce titre disposait de la caisse électorale. C'est dire qu'il ne manquait pas de fonds pour faire inscrire, sur la liste des électeurs à jour avec le trésor municipal, tous ceux de ses amis qui avaient droit de vote dans le quartier Cinq; il en fut autrement pour le modeste ouvrier-charpentier que les oppositionnistes avaient juré de vaincre dans l'ancienne forteresse conservatrice.

La bataille fut rude quand même. M. Messier défendit vaillamment ses positions et il ne fut défait que par neuf votes de majorité. L'année précédente, le chef des cléricaux, M. Lussier, avait été élu dans la même division par quarante voix. Nous avons donc réalisé un progrès considérable dans ce quartier qui d'habitude nous était adverse. M. Messier accepta sa défaite en bon perdant et informa ses amis que le lion du conseil de ville, M. Lussier, aurait de ses nouvelles lorsqu'il reviendrait devant ses électeurs en janvier 1910.

Quant à moi, mes affaires financières continuaient à s'améliorer et j'étais heureux de pouvoir donner un peu plus de confort à ma femme et à mes enfants. Le mauvais sort des uns sert souvent la bonne fortune des autres; je fus l'un des heureux mortels à se rendre compte de cette vérité. Sans jamais chercher à profiter des embarras de mon prochain, je réussissais, petit à petit, à augmenter mon capital, tout en rendant service à des amis dans le besoin.

M. Joseph Morin, notre ancien député à la Législature, étant un des plus forts actionnaires de notre banque en déconfiture, se voyait assujéti par la loi de la double responsabilité, à des dettes qui l'acculaient à la ruine. Il avait réussi à conclure un arrangement honorable avec le bureau de liquidation qui pouvait lui épargner la perte totale de ses biens, mais encore fallait-il qu'il trouvât une certaine somme d'argent pour effectuer cet accord. Il était venu m'offrir la villa qu'il habitait sur le grand boulevard pour environ

la moitié du prix qu'elle lui avait coûté. Mes revenus ne me permettant pas d'entretenir une maison aussi luxueuse, je lui fis part de l'état de mes finances. Il me dit qu'il accepterait, en acompte, un billet de mille dollars avec faculté de l'acquitter par de faibles versements. En somme, il me demandait un service dans le genre de ceux dont il m'avait fait bénéficier au temps de son opulence. Je signai le billet en me disant qu'en divisant cette résidence en deux logements, je pourrais vivre avec ma famille dans un des plus coquets endroits de la ville tout en n'outrepasant pas les limites de mon budget.

Mes adversaires, qui ignoraient de quelle façon j'avais acquis cette propriété, prédirent que la vanité de ma femme et ce qu'ils appelaient mon orgueil finiraient par me perdre. Ces sinistres augures s'étaient trompés. J'ai pu être utile à un homme qui m'avait été secourable au temps de mon indigence et l'immeuble que j'ai acheté de lui m'a longtemps appartenu; il vaut au moins trois fois ce que je l'ai payé en 1909. Les prodiges d'économie que cet achat me força de faire pendant des années pour acquitter cette dette et solder les transformations que je dus exécuter pour diviser cette maison en deux logements m'enseignèrent qu'on pouvait être heureux tout en se privant de beaucoup d'agrément coûteux et qui ne sont en somme que frivolités.

CHAPITRE NEUVIÈME

DANS L'ARÈNE

I

Cocasseries de la politique

Sur la scène politique, il se jouait une tragi-comédie qui eut comme dénouement, en 1911, la défaite de sir Wilfrid Laurier. Le rôle du vilain était tenu par Henri Bourassa, et ses attitudes de comédien sur les tribunes populaires, où il apparaissait encadré par ses nouveaux alliés, donnaient au drame son aspect comique. Un libéral, ancien ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Jean Prévost, quoique ayant été fort malmené par l'ancien député de Labelle, se trouvait parmi ses plus chauds partisans. Le deux octobre 1909, M. Bourassa tenait une assemblée à Saint-Hyacinthe avec comme principal lieutenant ce même Jean Prévost dont il avait précipité la déchéance politique, ce Jean Prévost que le *Nationaliste* avait qualifié, il n'y a pas si longtemps, de Jean Sans Tête. Ce journal l'avait injurié au point qu'il avait été contraint de faire arrêter son directeur, Olivar Asselin. Le matin de l'assemblée, j'écrivis un article dans lequel j'étais en regard les accusations portées jadis par Bourassa contre celui qui depuis était devenu son compère et celles formulées par Jean Prévost contre son détracteur d'hier. Je soulignai l'anomalie que représentait la présence du libéral intégral des anciens jours avec trois chefs conservateurs de la province: MM. Philémon Cousineau, Mathias Tellier et Arthur Plante.

Henri Bourassa n'était pas venu à Saint-Hyacinthe dans l'unique but de rendre visite à ses électeurs car il se borna à faire l'éloge de M. N. K. Laflamme, son bras droit, qui posait sa candidature

sous l'étiquette du Nationalisme, dans la division Saint-Jacques de Montréal. Cette élection devait avoir lieu six semaines plus tard. La coalition des conservateurs, des nationalistes et des réactionnaires de tout acabit n'empêcha pas celui que Bourassa citait comme étant le plus grand avocat du pays d'être écrasé par un modeste industriel, M. Clément Robillard, que le *Sauveur* avait qualifié dédaigneusement de « petit marchand de bière d'épinette ». L'étoile de Bourassa pâlisait dans la province et il s'inféodait, de plus en plus, au groupe des *tories* pour aider à la défaite de Laurier dont le grand crime, selon certaines gens au courant des dessous de la politique, aurait été d'avoir offert un ministère à Rodolphe Lemieux plutôt qu'au député de Labelle. L'alliance du groupe nationaliste avec le parti conservateur, fut confirmée par M. J. H. Rainville. Voici en quels termes j'annonçais le fait dans mon journal du deux décembre :

« M. J. H. Rainville, ce libéral de vieille souche, que les journaux bleus ou nationalistes se plaisaient à appeler le principal lieutenant de M. Bourassa, vient d'être admis comme membre du club des Jeunes Conservateurs de Montréal. Pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la personnalité du nouveau disciple, les journaux de Montréal ont publié son portrait; il figurera désormais aux livres d'heures des bleus de la province, à la page réservée à ceux qui ont été convertis par l'apôtre Bourassa ».

II

Perturbation dans le monde religieux et civil

Dans le monde religieux, il y avait désaccord entre notre Evêque et une dizaine de ses prêtres. Cette mésintelligence atteignit son point culminant le jour où Mgr Alexis-Xyste Bernard crut de son devoir de leur interdire l'exercice de leur ministère. Un incendie avait détruit un collège classique dans le village de Marieville, loca-

lité située à vingt-cinq milles de Saint-Hyacinthe. Ce collège faisait double emploi avec celui de notre ville et ne paraissait pas situé dans un endroit appelé à se développer. Comme il était sous la juridiction de notre Evêque il appartenait à Mgr Bernard, suivant le droit canon, de décider du sort de cette institution. Sans en avoir obtenu l'autorisation, les professeurs transportèrent leur collège à Saint-Jean d'Iberville, une ville industrielle et progressive, qui offrait tous les avantages rêvés pour assurer le succès d'une institution comme la leur. Ayant mis leur dessein à exécution, l'Evêque avait été contraint de sévir contre eux. Au cours du mois de novembre, les prêtres censurés consentirent à se soumettre et firent amende honorable à leur supérieur ecclésiastique. Le conflit fut réglé par Mgr Donat Sbaretti, délégué apostolique au Canada. Le collège de Saint-Jean continua d'exister, mais il relève aujourd'hui d'un nouveau diocèse. Cette querelle de clercs n'eut, heureusement, aucune suite fâcheuse.

Dans le drame de la vie, on ne rencontre pas seulement des personnages qui s'agitent sur la scène publique; on en voit aussi qui, ayant terminé leur carrière à un âge plus ou moins avancé, en disparaissent pour rentrer dans l'oubli. La mort faucha largement en 1909, aussi bien chez mes parents que chez mes amis et mes adversaires. La mère de mon épouse, une femme admirable pour qui j'avais un véritable culte, car elle avait les idées larges et était une chrétienne dans le vrai sens du mot, mourut au début de mars, et le mois suivant, nous perdions notre second enfant, Adelstan Blanchet. M. Morison, mon ancien patron, s'alitait au cours du même mois pour mourir en juillet. Le même sort était réservé à deux de mes adversaires, le colonel Denis, propriétaire de *La Tribune*, et le vétérinaire Tellier, le bras droit du Dr Ostiguy. Enfin, M. Bernier était terrassé par une attaque d'apoplexie mais sa forte constitution lui permit de survivre quelques années de plus.

La Banque de Saint-Hyacinthe fut mise définitivement en liquidation par un ordre de la Cour Supérieure et des poursuites furent

instituées contre plusieurs débiteurs de cette institution bancaire. Un certain nombre d'entre eux se recrutaient parmi nos hommes importants de la ville; la plupart étaient mes adversaires politiques. Soit dit en passant, je ne fus pas du nombre de ceux qui furent affectés par le contre-coup de ces procédures judiciaires.

A Québec, les politiciens se querellaient. Olivar Asselin¹ giffait sur le parquet de la Chambre, un ministre, Louis-Alexandre Taschereau, à cause d'un discours que celui-ci avait prononcé et qui avait eu l'heur de déplaire au bouillant disciple de Bourassa. Asselin était déjà sous le coup d'une plainte de M. Prévost et il avait été assigné devant la Cour des Sessions de la Paix à Québec. Il fut donc appréhendé par le sergent d'armes et enfermé dans une cellule de

(1) » ... Le 19 mai 1909, Taschereau défendit son camarade Turgeon, traîné dans la boue par le *Nationaliste*: « Je dirai à M. Bourassa qu'il a autour de lui des bandits pour qui la réputation du voisin ne compte pas » ...
 « Le discours de Taschereau terminé, la Chambre s'ajourne au lendemain. Dans la tribune de la presse, Asselin prie son voisin Fauteux de l'accompagner: J'ai quelque chose à dire à M. Taschereau, et je désire un témoin. » Taschereau, long et sec comme un jour sans pain, quitte la salle des séances, un gros paquet de livres sous chaque bras. Asselin, petit maigrichon de 118 livres, mais vif et rageur, bondit comme sur un dé clic et frappe Taschereau à la bouche, assez fort pour l'ensanglanter. Le ministre des Travaux publics n'a pas le temps de poser ses livres, qu'Asselin s'est éloigné. Mais l'agression s'est produite sur le parquet de la Chambre: par ordre de l'Orateur, Asselin est arrêté et conduit au poste de police, dans le sous-sol du Palais législatif.

« ... Le débat sur l'Abitibi étant terminé, on vota des crédits. Là-dessus, le juge Chauveau, de la Cour des sessions de la paix, condamna Olivar Asselin à quinze jours de prison pour son agression contre le ministre des Travaux publics.

Voir: R. RUMILLY: « Histoire de la Province de Québec, Tome 18. »
 Index: (Gifle Taschereau, pp. 52, 53, 55, 56 et 64.)

On peut lire, dans le *Nationaliste* du 30 mai, que « M. Olivar Asselin, quoiqu'il gravement malade, dédaigne la pitié de M. Gouin. Il fera, dit-il, son temps jusqu'au bout, comme un homme. — Dans ce numéro, il est également question des « mauvais traitements infligés à Asselin », sous la manchette: M. ASSELIN ET SES PERSECUTEURS. — Enfin, le *Nationaliste* du 13 juin rapporte que le 9 juin, Asselin, libéré de prison, était accueilli, à sa descente du train de Québec, à la gare Viger, par des amis venus à sa rencontre.

Note: D'après ces quelques renseignements fournis par Rumilly et le *Nationaliste*, du temps, on peut en conclure:

1o. — Que l'agression eut lieu sur le parquet de la Chambre.
 2o. — Que l'agresseur fut condamné à quinze jours de prison.
 3o. — Qu'il a purgé cette sentence.

la police provinciale, à l'Hôtel du Gouvernement en attendant qu'un mandat d'incarcération lui fût signifié en bonne et due forme. Asselin s'en tira avec quinze jours de prison.

Tout n'allait pas comme dans le meilleur des mondes chez les réactionnaires; Jean Prévost, qui avait démissionné du cabinet libéral pour embrasser la doctrine des réactionnaires, faisait plus ou moins bon ménage avec ses anciens contempteurs, Bourassa et Asselin, dans la lutte qu'ils avaient entreprise pour renverser sir Lomer Gouin et sir Wilfrid Laurier.

Au mois de juin, c'était au tour d'un autre journaliste à tremper sa plume dans le vitriol du nationalisme. Ce talentueux chroniqueur, Jules Fournier, fut traduit devant les tribunaux et condamné par le juge François Langelier à trois mois de prison pour mépris de cour. Fournier avait écrit un article intitulé: *Prostitution de la Justice*, dans lequel il faisait allusion à la condamnation de son confrère Olivar Asselin. Après quelques jours de détention, la Cour d'Appel libérait Fournier sous caution, après que cette liberté provisoire lui eut été refusée par le juge Henry-George Carroll. L'appel fut entendu en octobre et la sentence confirmée. Jules Fournier fut incarcéré à la prison de Québec.

L'attitude énergique des libéraux, qui n'hésitaient pas à avoir recours aux tribunaux quand il s'agissait de revendiquer leur honneur, était diversement appréciée par ceux que la politique n'intéressait pas. Les uns trouvaient les libéraux justifiables de défendre ainsi leurs droits *unguibus et rostro*; les autres blâmaient leur sévérité et laissaient entendre que leurs procédés, qualifiés de barbares, tourneraient un jour contre eux. Ces prédictions ne se réalisèrent pas. Le peuple, malheureusement, est souvent porté à croire tout le mal qui se dit des hommes publics; le seul moyen de se protéger contre la diffamation de caractère, c'est encore de prouver que l'accusateur trompe ceux à qui il s'adresse, même quand l'accusation est tellement ridicule qu'elle ne saurait être crue par des gens sensés. La manière forte en politique n'est peut-être pas toujours la meil-

leure, j'en conviens, mais elle est souvent nécessaire et je demeure convaincu que si, dans la province de Québec, le parti libéral a évité la débâcle qui emporta sir Wilfrid Laurier en 1911, ce fut grâce à la défense opiniâtre que ses chefs opposèrent à ceux qui s'acharnaient à vouloir le détruire en évoquant les préjugés de race et de religion, le mensonge et la calomnie.

III

Une élection décisive

Les élections municipales approchaient et l'électorat aurait à décider, une fois pour toutes, lequel des partis, celui de la réaction ou celui du progrès, assurerait l'administration des affaires publiques. L'attitude ferme que j'avais adoptée pour faire payer les taxes, sans toutefois forcer les contribuables à verser de gros montants, avait facilité le paiement des arrérages.

Le maire Saint-Jacques se retirant définitivement du conseil, les libéraux et les progressistes songèrent à un candidat pour le remplacer. La réaction, avec Bourassa à sa tête, nous avait enlevé le comté au provincial; mais nous étions bien résolus à ne pas nous en laisser imposer à l'hôtel de ville. M. Samuel Casavant, notre facteur d'orgues pour églises, avait été l'agent électoral du chef nationaliste. Les cléricaux crurent pouvoir le faire élire à la mairie. Depuis plusieurs années il siégeait au conseil et sa réputation d'homme intègre, ses vastes connaissances en affaires ainsi que son dévouement à la chose publique ne pouvaient être mis en doute. Malheureusement, il était inféodé au parti dont la politique était diamétralement opposée à celle du groupe préconisant un changement radical dans nos relations avec les institutions religieuses ou civiles, qui jusque-là avaient bénéficié de privilèges au détriment de la masse populaire.

De leur côté, les libéraux désireux d'avoir à la tête du conseil un homme réfractaire à l'influence politico-religieuse, invitèrent M. Paul-Frédéric Payan à poser sa candidature à la mairie. Tout comme M. Casavant, il avait été échevin pendant plusieurs années. De plus, il dirigeait l'une des plus importantes industries de cuir du pays et comme homme d'affaires, il ne le cédait en rien au facteur d'orgues. Et, sous le rapport de l'intégrité et du dévouement envers ses concitoyens, on pouvait lui rendre le même témoignage. L'unique distinction radicale qui les caractérisait relevait du domaine de la religion et de l'idéologie politique.

M. Casavant était un catholique militant et convaincu mais, ce que le public en général ignorait, il professait des idées larges. J'ai eu maintes fois l'occasion de m'en rendre compte au cours de nos conversations intimes. Il aimait à évoquer le passé et ses propos s'agrémentaient d'anecdotes amusantes. Un jour, il me rappela que ce fut lui qui imposa dans la ville de Saint-Hyacinthe l'uniformité des livres que je réclamaï depuis de si nombreuses années dans mon journal. Il fit adopter cette réforme au grand scandale des réactionnaires qui ne pouvaient s'expliquer une telle attitude de sa part. Il avait, me dit encore M. Casavant, un ami à la commission scolaire, Albin Beauregard, qui fut rédacteur à mon journal. Il rappela la sensation qu'il avait créée, lui, un commissaire d'écoles catholiques, en envoyant ses enfants à la petite école protestante pour leur faire apprendre l'anglais. J'étais au courant de cette affaire. Beauregard m'avait rapporté qu'à un clérical en soutane qui lui avait demandé s'il n'avait pas honte, en agissant ainsi, de déprécier la valeur de l'enseignement catholique, il avait répondu: « J'aime mieux perdre ma position de commissaire d'écoles que de sacrifier l'avenir de mes enfants en les privant de la connaissance de l'anglais. »

M. Payan était descendant de Huguenots qui avaient été chassés d'Europe victimes de la persécution religieuse. Il était le doyen de l'Eglise Presbytérienne de notre ville; sa sévérité sur les questions touchant le culte était proverbiale. N'ayant rien à se faire pardonner,

ni dans sa vie privée ni dans sa carrière publique, sa rigidité de principes lui valut des accusations d'intolérance qu'il ne méritait certainement pas car il était le modèle parfait du citoyen.

A la fin de 1909, quelques mois avant les élections municipales, M. Casavant, qui ne songeait peut-être pas à se porter candidat à la mairie, proposa un règlement des plus impopulaires; il avait trait à la question du service des eaux du village La Providence qui, une fois de plus, revenait sur le tapis. Ce service public avait été créé par M. Bernier et il était devenu, dans la suite, la propriété du Dr Emile Ostiguy et de M. L. P. Morin. La ville avait été exploitée dans cette transaction, et j'avais réussi à faire augmenter considérablement le prix dérisoire que la compagnie lui payait. Ses actionnaires s'étaient rabattus sur les consommateurs pour défrayer cette augmentation; ceux-ci s'étaient mis en grève en signe de protestation et s'approvisionnaient au moyen de puits artésiens. L'entreprise avait fait faillite et elle avait été rachetée par M. L. P. Morin pour une somme de \$8,300.00. Le bras droit de M. Bourassa dans le comté s'entendit avec M. Casavant pour vendre cette vieille ferraille à la ville pour la somme de \$10,000.00. Dans le camp nationaliste, on espérait que cette transaction passerait comme une lettre à la poste. En fait, elle fut ratifiée sans donner lieu à d'importants débats au conseil municipal. Mais le règlement adopté à cet effet devait être ensuite approuvé par les électeurs-propriétaires, le quatre octobre. L'assemblée Prévost-Bourassa dont j'ai parlé précédemment avait eu lieu la veille. M. Casavant qui avait proposé le règlement, eut le tort de présider cette réunion; c'était provoquer l'opinion des électeurs, autrement dit mettre le feu aux poudres. Le règlement, proposé par un nationaliste au profit d'un autre nationaliste, fut défait par deux cents votes contre vingt-deux.

Quant à moi, je travaillais en silence à façonner les esprits en vue de la bataille décisive. Mes concitoyens me facilitèrent la tâche. On me nomma membre d'une délégation chargée d'obtenir un octroi de soixante mille dollars que nous avait promis, il y avait déjà plu-

sieurs années, le gouvernement Mercier, pour racheter les droits de péages et rendre les ponts libres. La Chambre de Commerce locale m'invitait ensuite à la représenter à la convention de l'Association provinciale. Au mois de juin suivant, j'étais délégué par les libéraux de Saint-Hyacinthe pour les représenter, avec le maire Saint-Jacques, M. Aimé Beauparlant, notre député au fédéral, et M. Joseph Huette au grand congrès du parti fédéral.

J'ouvris la campagne à la mairie en publiant un article dans *L'Union*, le sept décembre. J'annonçai la retraite du Dr Saint-Jacques et l'entrée en lice de M. Paul-Frédéric Payan, lequel avait fini par accepter sur les instances des libéraux qui lui avaient représenté cette charge de premier magistrat de la ville non comme un honneur, mais comme un devoir auquel il ne pouvait se soustraire.

Le onze décembre, je publiai un entrefilet pour inviter les gens qui désiraient ne pas être frustrés du droit de vote à l'élection prochaine, de ne pas oublier d'acquitter leurs taxes. Cet appel fut entendu; dans la seule journée du quatorze décembre, plus de quatre cents contribuables assiégèrent le bureau de perception pour y régler leurs taxes. Comme la somme globale perçue ne s'élevait qu'à \$4,500.00, cette ruée démontra que c'était surtout les électeurs de la classe moyenne qui s'intéressaient à la lutte. C'était de bon augure pour notre parti.

Profitant de l'approche des élections générales, les camionneurs avaient réclamé une augmentation des taux de voiturage, en prétextant du coût élevé de la vie, notamment le prix du beurre qui, de douze cents la livre s'était élevé à vingt-deux cents. Que diraient les camionneurs de 1910 s'ils vivaient à notre époque où la livre de beurre se vend soixante-dix cents?

IV

Le Congrès Eucharistique

Dès que M. Payan eut accepté de se porter candidat à la mairie, le *Courrier* et *La Tribune*, les deux organes de l'élément clérical,

déclanchèrent la bataille sur le terrain des préjugés de religion. Nous étions à la veille de la tenue du Congrès Eucharistique de Montréal et de la célébration du centenaire de la fondation du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Ces deux journaux se scandalisaient à la pensée que notre ville pourrait être représentée à ces deux grandes fêtes religieuses, par le doyen d'une église protestante. A propos des fêtes qui devaient marquer le Centenaire du séminaire, j'écrivais dans *l'Union*, ce qui suit :

« Nous ne voyons pas quel tort pourrait causer à la religion
 » le fait que c'est un protestant qui représenterait à des fêtes reli-
 » gieuses une ville dont la majorité des citoyens sont catholiques;
 » nous croyons au contraire que nous aurions à y gagner car tout
 » le pays serait à même de constater que nos croyances ne relèvent
 » pas d'une religion aussi étroite que certains exploiters politiques
 » voudraient le faire croire. »

Dans un autre article, celui-ci intitulé : *Ténèbres et Lumière*, j'attaquai d'anciens libéraux qui régentaient tout jadis, à l'hôtel de ville, et qui avaient profité de leur influence pour s'enrichir aux dépens des contribuables. Je leur fis bien comprendre que leur règne était terminé et que le nouveau conseil ne subirait plus leur dictature, laquelle avait eu, comme résultat, d'endetter lourdement les contribuables.

Pour rétablir auprès du conseil leur ancien prestige, ils s'étaient recouverts du manteau de la religion. Ces convertis de la onzième heure ne démasquaient pas encore leur jeu et ils devaient ne nous faire connaître le candidat de leur choix qu'au dernier moment.

Le dimanche dix-neuf décembre 1909, le curé de la paroisse Notre-Dame, un protagoniste de l'école politico-religieuse, fit un prône dont l'essence même pourrait se traduire en quelques mots : « En tout et partout, appuyons un catholique. » Je protestai, une fois de plus, dans mon journal, contre cette ingérence indue d'un ministre du culte qui se mêlait des affaires temporelles. Je fis remar-

quer à ce jeune et bouillant religieux l'injustice de son procédé et la fausseté de sa théorie car si notre clergé vivait exclusivement de l'argent fourni par les catholiques, ceux-ci recevaient leur gagne pain, du moins la plupart d'entre eux, des propriétaires dissidents de nos trois plus importantes industries. De plus, l'une de nos manufactures recrutait sa clientèle, dans une proportion de quatre-vingt-dix pour cent, chez les protestants, et la fabrique d'orgues de M. Casavant expédiait la moitié de ses produits à des églises d'un culte étranger au nôtre. Les catholiques se devaient donc de protester contre des vues aussi étroites; nous ne pouvions pas décemment continuer à fraterniser avec les protestants tout simplement quand nous avions besoin de leur argent ou de leurs services. Nos frères séparés devaient pouvoir compter sur nous pour leur permettre d'exercer leurs droits de citoyen. *L'Union* commentant le sermon du prédicateur écrivait :

« Nous considérons que dans la lutte actuelle les catholiques
 » sont libres de voter pour qui ils veulent. Si nous nous trompons,
 » que notre Evêque, dont nous respectons l'autorité et le caractère
 » sacerdotal, fasse lire du haut de la chaire un mandement interdisant à ses fidèles de voter pour M. Payan et les Maskoutains s'y
 » soumettront. Les électeurs municipaux tiennent à sauvegarder les
 » intérêts de leur ville; ils entendent ne pas se soustraire à ce devoir.
 » Dans la circonstance, les membres du clergé feraient bien de
 » s'abstenir et de ne pas chercher à influencer l'électorat dans l'uni-
 » que but de promouvoir les intérêts de M. Casavant. Les contribu-
 » bles de Saint-Hyacinthe laissent vivre et prospérer en paix le clergé
 » et les congrégations religieuses; tout ce qu'ils exigent en retour,
 » c'est d'être libres de choisir leurs représentants. »

Au cours de la lutte, il fut révélé des choses curieuses sur les accommodements que peuvent avoir avec le ciel les membres de notre clergé inféodé au groupe politico-religieux. M. Payan rappela qu'en 1891 il avait été sollicité par le parti conservateur pour faire

la lutte au parti libéral, et que s'il avait consenti, il aurait reçu l'appui unanime du clergé du comté.

En 1891, le parti libéral se présentait devant l'électorat du pays avec, comme programme, la réciprocité avec les Etats-Unis. Presque tous les manufacturiers libéraux de Saint-Hyacinthe étaient opposés à cette politique. M. Payan, n'approuvant pas cette mesure, on crut, en certains milieux, qu'il combattrait le parti libéral. De leur côté, les conservateurs, oubliant pour le moment, car leurs intérêts étaient en jeu, que M. Payan était protestant, crurent trouver en lui un candidat idéal contre M. Bernier. Ils délèguèrent auprès de lui, un notaire de notre ville qui était un des partisans les plus acharnés de M. Casavant.

M. Payan avait fait remarquer à ce délégué qu'il était protestant, ce qui serait de nature à lui nuire et à compromettre son élection. De plus, avait ajouté M. Payan, le clergé pourrait s'opposer à sa candidature et lui faire une lutte à mort. Le délégué n'était pas de cet avis et il assura M. Payan que le clergé lui serait sympathique et approuverait son choix. Seul, un prêtre de la campagne, un Irlandais, pourrait s'objecter à ce qu'il se portât candidat.

Pour éprouver la sincérité des conservateurs qui prétendaient que le libéralisme était dans son essence même anticlérical, M. Payan déclara qu'avant de se prononcer il tenait à connaître l'opinion du curé irlandais. Le notaire promit d'aller le voir pour l'interroger à ce sujet. Ayant accompli sa mission, le notaire revint chez M. Payan et lui fit part que le curé en question était disposé à l'appuyer.

C'est alors que M. Payan refusa la candidature qui lui était offerte. On ne pouvait expliquer autrement que par la partisanerie et l'intérêt de classe, le fait que M. Payan était, comme protestant, acceptable en 1891 et dangereux en 1910. Il est certain que pour le groupe le plus important parmi ses adversaires, c'était sa couleur politique. Le seul fait qu'il était un libéral de vieille souche suffisait à lui créer une opposition acharnée.

V

L'idéologie libérale triomphe

La lutte entre l'une et l'autre des deux idéologies qui se disputaient le pouvoir sur le terrain municipal, prenait un caractère dramatique. De nombreuses assemblées furent tenues, car non seulement le peuple avait à choisir un maire, mais dans quatre des cinq quartiers, les partis adverses présentaient un candidat. Dans le quartier Un, le groupe Casavant appuyait un huissier, M. J. A. Cadotte, contre un épicier, M. Joseph Leduc; dans le quartier Deux, un bourgeois faisait la lutte au Dr Ulric Jacques; dans le quartier Trois, c'était le Dr L. A. Beaudry, contre M. Emile Marin, avocat; dans le quartier Cinq, notre chef ouvrier, M. Ptolémée Messier, qui avait été défait l'année précédente et engageait la lutte, cette fois, contre un lion du quartier, M. Louis Lussier, le chef de nos adversaires au conseil. Quant au quartier Quatre, notre ami, M. Valmore Dussault, avait été élu par acclamation. Comme greffier de la ville, je ne pouvais prendre part officiellement aux élections, ce qui ne voulait pas dire que je devais rester inactif. Aussi, j'engageai la bataille dans mon journal. La lutte fut très rude, car nos adversaires appelèrent à leur secours tous ceux qui pouvaient manier la plume dans notre séminaire et nos couvents. D'un ami typographe, j'appris qu'on allait imprimer des circulaires et deux journaux dans la nuit du samedi au dimanche afin que je ne puisse pas répondre à leurs faussetés et à leurs arguments de dernière heure. Pour déjouer cette manœuvre, je m'organisai en vue de publier une édition spéciale de mon journal; elle parut le dimanche et fut distribuée à travers toute la ville.

Notre victoire fut complète: Sur cinq candidats, le peuple en avait élu cinq en notre faveur, et tous par de fortes majorités, à l'exception de notre candidat dans le quartier Trois qui ne fut élu que grâce au suffrage de l'officier-rapporteur. M. Payan recueillit

cent-trente-sept votes de plus que M. Casavant; cette majorité était la plus considérable jamais obtenue par un candidat à la mairie selon les annales de notre ville. Le vieux Huguenot, que les cléricaux avaient tellement vilipendé, put ainsi se rendre compte que les Canadiens, d'origine française et catholique, quand ils ont l'avantage d'avoir des chefs de valeur ne craignent point de les appuyer de tout leur cœur et cela, nonobstant les influences indues et les appels aux préjugés de race et de religion.

Cette victoire donna lieu à des célébrations populaires qui sonnèrent le glas du régime des exploiters de préjugés religieux. Sur les onze membres du conseil, il n'en restait qu'un seul du groupe réactionnaire. Découragés, nos adversaires abandonnèrent pratiquement la lutte sur le terrain municipal et notre groupe put enfin accomplir ses projets de réforme.

Henri Bourassa venait de lancer son journal *Le Devoir*, à Montréal. Il s'était intéressé à l'élection municipale de Saint-Hyacinthe, mais son journal se garda bien de commenter la défaite que son agent électoral et ses partisans venaient de subir dans le chef-lieu du comté qu'il représentait à la Législature. Le chef nationaliste, selon toute apparence, s'acoquinait avec le parti conservateur, car dans son premier article de fond il informait ses électeurs qu'il allait combattre le gouvernement Laurier, à Ottawa, et celui de Gouin, à Québec. L'aile avancée du parti libéral, sous la direction de Godefroy Langlois, ressuscitait *Le Pays*, l'ancien organe des vieux rouges, lequel avait cessé de paraître depuis de nombreuses années; on voulait ainsi faire contre-poids dans la région de Montréal au *Devoir* qui était une feuille cléricale. Les réactionnaires furent tellement affectés par leur défaite à Saint-Hyacinthe, que *L'Union* fut accusée d'être une feuille maçonnique. La compagnie qui en était propriétaire poursuivit *Le Courrier* en libelle diffamatoire; elle ne réclamait que des dommages exemplaires afin que soit atténué le tort que ces affirmations gratuites et malicieuses avaient pu nous causer. Les grands-jurés de la Cour du Banc du Roi avaient, il est vrai, conclu,

dans la cause que je leur avais soumise en 1904, que ce n'était pas une injure que d'être qualifié de franc-maçon. Il n'en demeurait pas moins que dans une région catholique comme celle de Saint-Hyacinthe, où on prêtait un sens péjoratif au mot de franc-maçon, il ne pouvait y avoir de pire accusation à porter contre un journal et de telles imputations étaient de nature à lui faire perdre un nombre considérable de lecteurs et d'abonnés.

Si les réactionnaires avaient été littéralement écrasés sur le terrain municipal, ils espéraient prendre leur revanche au provincial et au fédéral. Bourassa détenait le mandat de député à la Législature, et les cléricaux ainsi que les nationalistes entrevoyaient la possibilité de faire élire un des leurs au parlement fédéral; notre député à la Chambre des Communes, M. Beuparlant, était souvent retenu chez lui par la maladie, et sa faible constitution laissait malheureusement entrevoir une fin prochaine. Dans ces conditions, les libéraux seraient bientôt appelés à se choisir un nouveau candidat, mais personne, dans le comté, ne semblait disposé à entreprendre une campagne qui s'annonçait difficile. Il n'en fallait pas davantage pour ranimer l'espoir chez nos adversaires. Aussi, ne négligeaient-ils rien pour préparer le terrain. Non seulement les deux organes laïques des cléricaux rouges continuaient-ils leurs attaques contre notre groupe, mais dans certaines de nos institutions religieuses, on persistait encore à distiller le poison contre les vrais libéraux.

VI

Violents engagements préliminaires

Ce n'est pas seulement à Saint-Hyacinthe que se poursuivait une guerre de corsaires dans le domaine de la politique: les journaux sympathiques à M. Bourassa payaient des rédacteurs pour écrire autre chose que des articles à l'eau de rose. *Le Nationaliste* ne ména-

geait pas nos hommes publics libéraux, ni ceux qui les défendaient. Au début de mars, M. C. Lambert de Roode, de Montréal, faisait émettre deux mandats d'arrestation en Cour de police, pour libelle diffamatoire; un contre Henri Bourassa et l'autre contre Olivar Asselin, en sus de trois actions en dommages devant la cour civile, les deux premières contre ces mêmes journalistes et la troisième, contre le *Nationaliste*.

On se défendait à Saint-Hyacinthe, tout comme à Montréal. Avant de produire un extrait de la dernière partie d'un long jugement rendu le trois avril 1910, par l'honorable juge Martineau, signalons que l'article du *Courrier*, dont j'avais à me plaindre, avait été écrit à la suite d'un banquet au cours duquel la colonie française de notre ville avait célébré la fête du Quatorze Juillet. J'avais profité de la circonstance pour critiquer assez vertement ceux qui, dans notre clergé et chez les laïques, cherchaient à faire disparaître de notre province le drapeau tricolore dans l'intention de nous détacher de la France moderne. A ce drapeau, on voulait substituer le Carillon-Sacré-Cœur, un emblème qui convenait plutôt à une confrérie religieuse.

Le juge Paul-Gédéon Martineau, après avoir déclaré que les tribunaux n'avaient pas le droit de censurer une saine critique, même si elle était basée sur des faits inexistantes pourvu qu'elle soit faite de bonne foi, concluait en ces termes:

« S'il en était autrement, la liberté de presse que l'on paraît
» tant redouter, mais dont on n'hésite point à se réclamer dans le
» cas présent, et la liberté de penser que l'on revendique ailleurs
» avec tant d'énergie et tant de raison, ne seraient plus que de vains
» mots.

« Aux catholiques sincères qui souffrent à cause de ces opinions,
» qui ne sont pour eux que des préjugés basés sur des soupçons in-
» justes et des défiances imméritées, il est de leur devoir de les com-
» battre sans craindre d'actions en dommages. Les insulteurs du
» clergé et de la religion ne peuvent être les citoyens qui, respec-

» tueux des droits de l'Eglise, réclament dans toute leur plénitude,
» sans faiblesse mais sans hostilité, les droits civils qui leur appar-
» tiennent. Toute abdication en pareille matière est moins une vertu
» qu'une lâcheté. Ces insulteurs sont ceux qui, ramenant toutes les
» mentalités, toutes les choses, toutes les conceptions, toutes les for-
» mules, tous les idéals, à un type unique façonné dans leur cerveau,
» veulent l'imposer à tous. En invoquant, mal à propos, le nom du
» clergé, ils s'arrogent et exercent le droit sans en avoir reçu le pou-
» voir et la mission, avec autant de rage que de plaisir, de chasser
» de l'Eglise les bonnes volontés qui veulent y rester; ils les confon-
» dent avec une inconscience qui touche quelquefois à la malice,
» avec ceux qui en sont sortis et qui refusent d'y rentrer.

« Le demandeur (T. D. Bouchard) cependant, ne se plaint pas
» seulement que l'écrit incriminé l'accuse d'avoir insulté notre cler-
» gé, mais aussi de l'épithète « *renégat de Dieu* » qui s'y trouve.
» Le défendeur (M. J. de L. Taché) pouvait-il dans les circonstances
» rappeler et critiquer les opinions religieuses du demandeur? Ce
» n'est pas là une simple question d'appréciation mais une question
» de droit. Je crois et je l'ai déjà décidé que toutes les opinions et
» tous les actes d'un homme susceptibles d'influencer sa conduite
» publique peuvent être mis devant le public, mais à la condition
» bien entendue que l'occasion en justifie la dénonciation. Or, en
» assumant que le demandeur (T. D. Bouchard) aurait dit tout ce
» que contient le rapport du *Courrier* et admettant que le défendeur
» (M. Taché) aurait vu dans ces paroles une insulte au clergé, les
» questions dont le demandeur a parlé n'en étaient pas moins mani-
» festement des questions libres, essentiellement libres, ne touchant
» en conséquence en rien à la religion.

« C'est à ces questions que devait se limiter le débat entre les
» parties, et le mettre sur le terrain religieux, sur le terrain des
» dogmes catholiques, sur les croyances du demandeur, était entière-
» ment et illégalement le déplacer. L'intérêt public n'exigeait pas
» que le défendeur (M. Taché) fit connaître au public ce qu'il pen-

» sait des principes religieux du demandeur et ce que le public devait
» en penser.

« D'ailleurs, les faits les plus récents sur lesquels s'est appuyé
» le défendeur pour qualifier le demandeur de renégat datant de
» quatre ou cinq ans, quelques-uns remontant à dix ou douze ans,
» le défendeur pour cette raison additionnelle n'était pas justifiable
» de les évoquer sous une forme qui portait à croire que le deman-
» deur actuellement ne croyait pas aux enseignements de l'Eglise
» catholique. Ce qu'il peut être quelquefois important de connaître,
» ce sont les opinions présentes d'un homme, non ses opinions anté-
» rieures qu'il a pu répudier.

« Le défendeur, dans cette partie de l'article, me semble donc
» avoir outrepassé les droits d'une légitime critique, et avoir attaqué
» le demandeur sans cause et raison au sujet de choses étrangères
» dans le moment à l'intérêt public.

« L'expression dont s'est servi le défendeur était profondément
» injurieuse et dommageable et le défendeur lui en doit réparation.
» Je condamne, en conséquence, le défendeur à payer au demandeur
» la somme de cinquante dollars avec les dépens de l'action telle
» qu'intentée.»

Ce jugement était une plume à mon chapeau; il augmenta mon prestige auprès de mes partisans et de la plupart de mes concitoyens et servit notre cause au moment même où nous nous préparions aux grandes batailles électorales de 1911 et de 1912.

CHAPITRE DIXIÈME

À L'ŒUVRE COMME À L'ÉPREUVE

I

Premières réalisations

L'année 1910 débutait sous d'heureux auspices. Notre parti ayant triomphé à l'hôtel de ville nous allions enfin pouvoir réaliser les réformes que nous préconisions depuis si longtemps. La première de ces améliorations consistait à municipaliser l'électricité. Le contrat pour l'éclairage des rues, places et édifices publics était expiré depuis le dernier jour de l'année précédente mais la compagnie qui fournissait ce service avait consenti à le continuer, de mois en mois, pour permettre aux échevins de régler cette question. De son côté le conseil municipal avait confié à un ingénieur, M. Louis A. Herdt, professeur émérite de l'Université McGill, la tâche d'aviseur technique. Etant surintendant du département des eaux et de l'éclairage public, je passai de longues soirées à vérifier les calculs soumis par des constructeurs qui nous proposaient l'achat de machines destinées à la production du courant électrique qui pourrait alimenter le réseau qu'il nous fallait établir, car les chutes d'eau de notre région étaient contrôlées par les grosses compagnies, ce qui nous obligeait à avoir recours, soit à des machines à vapeur, ou encore à des moteurs à gaz pauvre, pour faire fonctionner nos dynamos.

Or, le maire de Saint-Hyacinthe, M. Paul Payan, qui avait été pendant de nombreuses années président de la compagnie locale d'électricité, en était resté le plus fort actionnaire. A ses adversaires qui en firent état pour le combattre pendant les élections à la mairie, M. Payan avait répondu qu'ayant abandonné la présidence de la compagnie, il ne se ferait pas influencer par le fait qu'il conservait des intérêts dans la société.

Un jour, alors que nous étions à la veille de terminer l'étude du problème en question, M. Payan se présenta à mon bureau et me demanda, sans autre forme de préambule: « Es-tu convaincu, en ton âme et conscience, que la ville peut produire son électricité au coût mentionné dans le rapport? » Lui ayant répondu dans l'affirmative, M. Payan me dit: « Eh bien! c'est moi qui vais faire adopter le règlement. »

Le décret fut voté à l'unanimité par le conseil. Les actionnaires de la compagnie, comme c'était leur droit, en appelèrent par referendum aux propriétaires. Ils ne recueillirent que trente-huit voix dans toute la ville, alors que deux cent trente-six électeurs se prononcèrent en faveur de la mesure. Ainsi l'une de nos premières réformes majeures inscrites à notre programme était ratifiée par le peuple. Je la préconisais depuis six longues années, et ce ne fut qu'à la deuxième consultation populaire, la première ayant eu lieu en 1905, que la majorité des citoyens l'approuvèrent.

La municipalisation de l'électricité préparait les voies à l'établissement d'une usine plus importante qui allait nous permettre de concurrencer la compagnie privée et d'épargner ainsi aux consommateurs, des milliers et des milliers de dollars chaque année.

En mai 1910, mon épouse mit au monde une deuxième fille, Blanche Corona. Hélas! elle fut emportée, six mois après sa naissance, par une des maladies infantiles qui étaient si communes à cette époque. Ce fut mon dernier enfant, et c'est avec un profond sentiment de tristesse que je lui vis prendre le chemin du cimetière, où il y avait à peine douze mois j'avais suivi la dépouille mortelle de mon fils, mort à l'âge de quatorze mois.

II

La lutte antimaçonnique

La lutte entreprise par les cléricaux contre un groupe de candidats au conseil municipal de Montréal, qu'on accusait d'être ap-

puyés par la franc-maçonnerie, prenait une ardeur facile à expliquer. Nous étions à la veille du Congrès Eucharistique international et le zèle des catholiques de l'Eglise militante était fort actif, notamment chez les jeunes et les adultes qui cherchaient à se créer une certaine popularité chez l'électorat. Des poursuites commencèrent à pleuvoir contre des accusateurs publics et les assemblées politiques furent tenues dans le tumulte et provoquèrent souvent des bagarres.

Des mouchards allèrent jusqu'à violer le domicile où avaient lieu les réunions maçonniques. Un des affidés avait loué un bureau dans le sous-sol du temple. On avait percé le plafond de cette pièce et, à l'aide de mégaphones, cet appareil amplificateur des sons, on réussissait à entendre ce qui se disait à l'étage supérieur. D'autres comparses guettaient par les fenêtres et dans les corridors pour reconnaître ceux qui entraient et sortaient de la salle où se tenaient les assises des maçons. On prenait de copieuses notes des délibérations afin de pouvoir y référer pour rédiger des articles que publiaient les journaux cléricaux, et, le cas échéant, en faire état au cours des procès qui ne manqueraient pas de s'ensuivre.

D'aucuns prétendirent avoir entendu une conversation au cours de laquelle un membre de la loge aurait suggéré d'attirer des prêtres, pendant le Congrès Eucharistique, dans des maisons closes et de les faire ensuite arrêter par la police des mœurs. Cette suggestion, d'après les mouchards, n'avait pas été acceptée, mais elle avait été déferée à un comité pour étude. On imagine aisément le scandale que devait susciter semblable nouvelle, une fois lancée dans un public catholique comme celui de la province de Québec.

Les comploteurs résolurent de mettre la main sur des preuves documentaires contre les maçons et de se procurer la liste des membres de l'ordre. Au début du mois de mai, les journaux de la métropole rapportèrent qu'un respectable citoyen avait été dévalisé par trois bandits, à l'angle des rues Sherbrooke et Prud'Homme, dans la banlieue de Notre-Dame-de-Grâce. Celui qu'on avait attaqué était le secrétaire de la loge maçonnique, un M. Larose. Il enseignait

le dessin et la peinture dans les écoles publiques de Montréal. Grâce à ses connaissances artistiques il lui fut possible de se rappeler les traits de la figure de son principal assaillant, lequel n'avait pas masqué entièrement son visage.

Un jeune médecin de Montréal, *chevalier du plafond*, réclama une enquête au conseil municipal et à la Commission des Ecoles dans le but de faire destituer les officiers et les employés publics qui appartenaient à la franc-maçonnerie. Ces deux corps publics démissionnèrent de leurs fonctions ces serviteurs, contre lesquels on n'avait d'autre reproche à formuler que celui de faire partie d'une société réprouvée par l'Eglise catholique. Les cours de Justice, appelées à intervenir, enjoignirent au conseil municipal de maintenir ces employés dans leurs fonctions tant et aussi longtemps qu'on ne pourrait produire de motif valable pour justifier leur renvoi. Dans le cas de la Commission scolaire catholique, il fut reconnu que les professeurs avaient été destitués d'une manière illégale et qu'ils avaient le droit de terminer les contrats d'emploi qu'ils avaient signés.

Le principal agresseur du professeur Larose venait des environs de Saint-Hyacinthe, où des membres de sa famille habitaient encore. Or, M. Larose recherchait ses assaillants pour les faire arrêter. Comme le coup avait été monté avec beaucoup d'astuce et de prudence, ses recherches s'annonçaient devoir être longues et compliquées. Il ne pouvait guère compter sur la collaboration de la police municipale, la majorité du conseil se composant d'éléments à la solde des cléricaux. Mais il arriva que le chef du complot se rendit, un jour, à Sainte-Hélène de Bagot où il descendit chez un de ses amis, le Dr Auger, un vrai libéral celui-là. Au cours de leur entretien il fut question des activités des francs-maçons dans la métropole. Le médecin de campagne ayant compris que son visiteur, dont le bagoût ne tarissait pas, connaissait les assaillants du secrétaire de la loge, l'engagea sur le terrain des confidences. Tout en le complimentant sur son audace et son flair, il l'induisit à faire connaître sa prouesse à ses parents chez lesquels il était en visite. Le Dr Auger, qui était

coroner de son district judiciaire, n'ignorait pas l'axiome: *unus testis, nullus testis*, « un seul témoin équivaut à aucun témoin », aussi chercha-t-il à faire corroborer par d'autres les déclarations de son interlocuteur qui s'était vanté d'être celui qui avait menacé de son revolver M. Larose. La tactique du médecin fut couronnée de succès; il apprit, le lendemain, des tantes de son visiteur de la veille, que c'était bien leur neveu qui était le héros du drame relaté dans les journaux de Montréal.

Le peintre Larose connut ainsi l'identité de son agresseur. Le mouchard habitait Montréal. Il le fit arrêter pour vol à main armée. Larose reconnut formellement cet homme qui l'avait assailli et le Dr Auger rapporta, sous la foi du serment, les déclarations de l'inculpé. De plus, son témoignage fut corroboré par deux autres témoins auxquels l'assaillant avait fait des déclarations identiques. L'accusé fut condamné à subir son procès aux assises criminelles.

Dans notre province où le pouvoir occulte du groupe des réactionnaires s'exerce dans tous les domaines de l'administration publique, ce n'était pas facile de faire rendre compte à des voleurs de grand chemin d'un crime ayant servi des fins prétendues sacrées. La décision du magistrat des Sessions de la Paix fut annulée par un juge de la Cour du Banc du Roi. L'accusé, arrêté de nouveau, réussit à se faire libérer une seconde fois, toujours sur un défaut de procédures.

III

La peine du talion

Les chinoiseries administratives du code criminel exaspéraient les citoyens. Degoûtés de voir nos tribunaux servir la cause de la mouchardise réactionnaire, plusieurs d'entre eux en conclurent que, dans notre province, il ne restait plus aux victimes de l'oppression cléricale, pour défendre leurs droits violés, que la peine du talion

qui, comme on le sait, remonte à la législation mosaïque: *Oeil pour œil, dent pour dent*. Ce châtement, les Maskoutains décidèrent de l'appliquer à celui qui échappait aux tribunaux.

Dans le dessein d'accroître la vente d'une brochure dont il était l'auteur et dans laquelle il était le héros, cet homme prononçait des conférences dans les soubassements des églises et dans des salles publiques. Mon nom et celui de mon ami, l'échevin Joseph Huette, étaient mentionnés dans son pamphlet parmi ceux qui appartenaient à l'organisation maçonnique. Le tort que cette accusation causait à M. Huette, entrepreneur en ferblanterie et en plomberie, était considérable car le gros de sa clientèle se recrutait dans le clergé et les corporations religieuses. Comme il ne jouissait pas d'une très bonne santé et qu'il avait atteint la dernière phase d'une maladie qui le minait depuis longtemps, ces accusations aggravèrent son cas et ses médecins perdirent tout espoir de le sauver.

Un matin, alors que j'étais retenu à la chambre par une assez grave indisposition, je fus informé par téléphone qu'un jeune homme de Montréal désirait louer la salle publique pour y faire une conférence contre les francs-maçons. Il s'était vanté qu'il dénoncerait le greffier et un échevin, c'est pourquoi on hésitait à mettre notre salle du Marché à sa disposition.

Je compris que le mouchard espérait que la salle publique lui serait refusée, ce qui l'obligerait à s'adresser au clergé pour obtenir une salle où il pourrait tenter de me ruiner dans l'estime de mes concitoyens. Il n'ignorait pas, sans doute, que mes sympathisants et tous mes amis ne songeraient pas à aller l'entendre déblatérer contre moi dans un soubassement d'église ou dans une salle paroissiale. Je décidai qu'il serait de bonne politique de lui louer notre propre théâtre.

Le lendemain, malgré les conseils de ma femme, je me rendis à mon bureau où j'avais pris rendez-vous avec Bigaré, l'ancien aubergiste du Marché-à-Foin. Il passait à juste titre pour un des plus redoutables forts à bras de la ville. Je lui expliquai que les bleus et

les *cailles* — qualificatif qui servait à désigner, chez nous, les libéraux à tendances cléricales — avaient organisé une assemblée pour le soir de la Toussaint. Il fallait à tout prix que nos amis du Marché-à-Foin et des quartiers ouvriers fussent présents à la réunion dès l'ouverture de la porte afin de s'emparer des bonnes places et remplir la salle.

On ouvrit la salle au public à sept heures précises. Un quart d'heure plus tard, l'amphithéâtre était comble; tous les sièges étaient remplis, seules les allées et la scène demeuraient vides.

Pour attirer la foule au dernier moment, le conférencier avait retenu les services d'une fanfare, qui devait jouer à l'entrée, un peu avant huit heures. Quand les musiciens se présentèrent, le local étant déjà rempli, ce fut, chez eux, une explosion de rires car ils avaient aussitôt compris notre stratagème. Après l'office religieux, les cléricaux arrivèrent sur les lieux précédés de leur héros, de quelques prêtres, des Frères enseignants et des chefs de nos adversaires politiques. Pour pouvoir pénétrer dans la salle, le conférencier dut se frayer un passage parmi la foule qui encombrait l'escalier. Les allées étaient encore libres. Dans celle conduisant à la scène, un des nôtres, un bancal dont le visage trahissait une colère prête à éclater, faisait les cent pas. A la vue du nouvel arrivant, il l'apostropha en ces termes:

— C'est-y toé, l'orateur?

— Oui, monsieur, c'est moi, répondit l'étranger.

— Ben!... Quiens-toé ben! Tous ceux qui sont dans la salle, y sont comme moé.

Cet avertissement n'augurait rien de bon pour le conférencier. Aussi est-ce d'une voix hésitante qu'il prononça, en guise de préambule, quelques phrases banales. Puis, dans l'espoir de gagner la sympathie de l'auditoire, il crut indispensable de déclarer que c'était à la demande de sir Wilfrid Laurier qu'il avait démasqué les francs-

maçons. Cette affirmation gratuite eut le don d'exaspérer Jean Plante dit Bigaré qui, ne pouvant en supporter davantage, bondit de son siège et hurla de toute la force de ses poumons: « T'as menti! »... Un « ferme ta gueule! » fusa de l'arrière. Se retournant vers cet autre interrupteur et se méprenant sur son identité, il lui asséna un vigoureux coup de poing au visage. Malheureusement, ce fut un de nos amis qui le reçut, un monsieur Pagé qui se trouvait assis à côté d'un zouave alors qu'en toute justice c'est ce dernier qui aurait dû le recevoir.

— « *Farme la quienne!* » avait riposté Bigaré. Puis, s'adressant de nouveau à l'orateur, il se mit à l'injurier. Comme le président de l'assemblée se levait pour protester contre de tels propos, le chahut éclata et la salle devint un véritable pandémonium. Nos amis envahirent la scène. Ceux qui ne pouvaient emprunter les allées, enjambaient les bancs pour rejoindre les autres. Au milieu du tumulte, les prêtres, les musiciens et la plupart des chefs de nos ennemis politiques qui trônaient, il y a un instant, sur le plateau, cherchèrent refuge dans les bureaux de l'Hôtel de ville. Les coulisses s'effondrèrent et recouvrirent les instruments de musique; ce fut un pêle-mêle indescriptible. Poursuivi par nos partisans, le conférencier s'était éclipsé par la porte de mon cabinet de greffier. Deux solides gaillards étaient à ses trousses. Le fuyard alla s'échouer chez un de mes amis, Eugène Gamache, à qui il demanda asile. « Vite, vite, ouvrez-moi, » criait-il, « je suis poursuivi par les francs-maçons ». Cette formule, contrairement au *Sésame, ouvre-toi!*, n'avait rien de magique puisque Gamache répondit à son étrange visiteur: « Tant mieux! » et, le repoussant, lui ferma la porte au nez. Reprenant ses jambes à son cou, le pleutre s'engagea dans un dédale de ruelles, franchit des clôtures puis, après avoir sauté d'une cour à l'autre, finit par semer ses poursuivants. Le lendemain, un corroyeur dont la femme était parente avec notre conférencier, m'apprit que le malheureux était arrivé chez lui de très matin et qu'il lui avait accordé l'hospitalité.

Une fois le calme rétabli, mes amis s'emparèrent du théâtre et m'y transportèrent sur leurs épaules. A défaut du conférencier qui devait nous adresser la parole, c'est moi qui fus l'orateur principal. Le fiasco monumental de la réunion démontra, d'une façon péremptoire, que la lutte personnelle dirigée contre moi ne me nuisait aucunement; au contraire, elle m'aidait, puisque son caractère acerbe contribuait à me créer de nouvelles sympathies.

IV

Rumeurs de guerre

J'avais d'ailleurs eu une prémonition de l'apaisement de la lutte personnelle qu'on me faisait. Cette intuition m'était venue au cours d'une assemblée que M. Bourassa avait tenue à Saint-Hyacinthe, le six août. Il engageait alors le combat, de connivence avec le parti conservateur, pour renverser Laurier. Déjà, en 1910, des signes avant-coureurs laissaient prévoir la guerre de 1914. On parlait du péril allemand et l'Angleterre se préparait à toute éventualité. Les colonies avaient été alertées et au Canada, les deux grands partis politiques étaient d'accord pour assurer la défense commune. Sir Wilfrid, qui manifestait certaines tendances vers l'autonomie, préconisa la création d'une flotte de guerre canadienne, alors que des impérialistes étaient plutôt en faveur de voter une contribution directe de plusieurs millions de dollars à l'échiquier anglais. Quelques ministres démissionnèrent en signe de protestation, ce qui n'empêcha pas la loi de la Marine d'être adoptée.

Nous étions à la veille des élections générales. Les nationalistes avaient beau jeu pour soulever le peuple de langue française contre le gouvernement libéral d'Ottawa. De concert avec des politiciens, Bourassa avait organisé chez nous un grand ralliement régional. Le peuple demeurait perplexe; il éprouvait un véritable culte pour

Laurier, son idole, mais il n'en était pas moins imbu de préjugés qu'une fausse éducation et des politiciens sans scrupules lui avaient inculqués contre tout ce qui semblait favoriser l'Angleterre.

L'auditoire se composa de gens venus d'un peu partout, notamment de Montréal et des villes environnantes. Pour donner une idée de quelle manière procédait Bourassa pour émouvoir la foule et se créer de nouveaux adhérents au nationalisme dont il ne cessait de prêcher la doctrine à travers la province, voici un extrait de son discours :

... « Et vous payerez aussi l'impôt du sang: chaque père qui
 » regarde grandir son enfant, qui forme pour lui des rêves d'avenir
 » souriants, qui le couvre de sa tendresse et qui, après lui avoir donné
 » le meilleur de sa chair, lui donne le meilleur de son affection et
 » ne vit plus que pour lui, chaque mère peut se dire que le fruit de
 » ses entrailles sera jeté dans les mêlées sanglantes, qu'il courra au
 » milieu du frisson des balles, et que sa tête blonde ou brune s'abat-
 » tra sanglante, fauchée par le fer, avec un gémissement, une plainte
 » à laquelle un ciel étranger sera sourd ».

Malgré ces appels passionnés, la masse des citoyens de Saint-Hyacinthe, qui s'était groupée en un îlot distinct, ne semblait réagir, ni dans un sens ni dans l'autre. N'était-ce pas là un signe que notre député commençait à perdre sa popularité de 1908 et que les libéraux n'avaient pas lieu de désespérer de la victoire dans notre comté? Si le groupe Bourassa s'était renforcé des chefs conservateurs, il s'était par contre affaibli en jetant par-dessus bord des journalistes comme Olivar Asselin et Jules Fournier, dont le concours actif ne lui paraissait plus nécessaire.

V

Frictions entre l'Eglise et l'Etat

Le Congrès Eucharistique maintenait le sentiment religieux en effervescence. Nathan, le maire de Rome, ayant prononcé une allo-

cution dans laquelle il avait attaqué le Pape, les catholiques de Montréal convoquèrent une assemblée monstre dans le manège militaire pour protester contre ces attaques. Le conseil municipal adopta une résolution condamnant les paroles du premier magistrat de la capitale italienne.

L'agitation se généralisait. En mai, les socialistes célébraient leur fête annuelle en paradant dans les rues de la ville, drapeau rouge en tête. Trois d'entre eux, des ouvriers canadiens-français, furent arrêtés pour avoir distribué des brochures sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation. Une assemblée avait été convoquée et devait être tenue sur le Champ-de-Mars; Albert Saint-Martin devait y adresser la parole au groupe de langue française, M. W. U. Cotton, de Cowansville, au groupe de langue anglaise, et un M. Edelstein au groupe juif. Plus tard, les camarades réunis protestèrent contre l'assassinat de leur chef Francisco Ferrer, en Espagne.

Les journaux cléricaux se plaignaient amèrement de l'adoption de la loi du cadenas, que le gouvernement espagnol avait adoptée contre les congrégations religieuses; ce sont eux, cependant, qui se sont faits et se font encore les champions de la loi qualifiée du même nom votée par le gouvernement Duplessis et mise brutalement en vigueur dans notre province par ses officiers de police. Nous ne manquons pas, chez nous, de gens qui croient que la liberté n'existe que pour eux.

La querelle au sujet des écoles d'Ontario entre les catholiques de langue anglaise et ceux de langue française battait son plein. L'Evêque Fallon, de London, qui ne croyait pas à l'efficacité des écoles bilingues telles qu'elles étaient administrées dans son diocèse, était accusé d'étroitesse de vues et de fanatisme. Il se défendait avec vigueur et c'est dans notre province que la lutte était la plus acerbée contre ce prélat; elle fournissait aux orateurs nationalistes un thème sur lequel ils pouvaient broder à loisir dans le but d'aviver la haine contre tous ceux qui ne parlaient pas notre langue, même contre ceux qui appartenaient à notre religion.

Le maire de Montréal était, lui aussi, un Irlandais catholique, et lors des Fêtes Eucharistiques on l'accusa d'avoir donné la préséance au drapeau irlandais sur le drapeau des Canadiens français aux mâts de l'Hôtel de ville. Il fut sévèrement blâmé et l'on considéra cet acte comme un crime de lèse-majesté à l'égard de la majorité de langue française.

L'année 1910 fut également témoin d'un spectacle pour le moins inusité lorsqu'un laïque, du haut de la chaire de l'église métropolitaine, contredit une théorie sur la langue et la religion développée par un futur cardinal. C'était notre propre député à la Législature, M. Henri Bourassa, le chef nationaliste, qui avait répondu à Monseigneur Bourne, archevêque de Westminster. Cette querelle se produisant au plus fort de l'agitation contre Mgr l'Evêque de London, servait les fins personnelles du bouillant nationaliste en le posant comme le défenseur de la langue française; cette popularité qu'il se créait ainsi en exploitant les préjugés de race devait contribuer à démolir le prestige de Laurier.

Le Congrès Eucharistique marqua aussi d'une façon bien nette la tension qui existait entre l'Eglise catholique et le gouvernement français du temps. L'absence du consul général de France à la réception offerte en l'honneur du cardinal Légat, Mgr Vanutelli, fut notée par la grande presse et le *Pays* lui-même, un journal radical, blâma M. Robiquet de n'y être pas allé; j'écrivais à ce sujet dans *L'Union*:

« Nous croyons, comme notre confrère, que ce représentant, »
 » s'il est réellement responsable de ce fait, a manqué de tact et que »
 » son gouvernement sera loin d'être enchanté de sa manière d'agir.

« M. Robiquet, en se rendant à ces réceptions, aurait fait gran- »
 » dement plaisir à l'immense majorité de notre population cana- »
 » dienne-française qui aime sa vraie mère-patrie d'un amour sincère, »
 » et son gouvernement aurait été loin de le blâmer.

« Ce monsieur aurait-il, par hasard, pris au sérieux les attaques »
 » de nos petits papes, qui veulent faire passer la France pour un pays »
 » où les gouvernements n'ont le respect d'aucune convenance quand »
 » il s'agit de choses touchant tant soit peu à la religion? Ce consul »
 » aura réussi à faire plaisir à ces petits papes en leur donnant une »
 » occasion, parmi les mille qu'ils trouvent à tort et à travers, de »
 » déblatérer contre la France et nuire à son influence au milieu de »
 » nous. »

M. Robiquet avait-il été invité en sa qualité officielle, je ne l'ai jamais su, mais même s'il l'eût été, pouvait-il déceimment y assister après l'insulte qui avait été faite au pays dont il était le consul et dont je n'eus connaissance que plus tard?

Je lis en effet sous ma signature dans un numéro subséquent du même hebdomadaire:

« Quant au maire Guérin qui, si l'on en croit une note de *La »*
 » *Patrie*, aurait fait abaisser le drapeau tricolore des tours de l'Hôtel »
 » de ville pour le remplacer par le Carillon-Sacré-Cœur, il a com- »
 » mis un manque de courtoisie et d'égards, pour ne pas dire une »
 » insulte, envers les Canadiens français, qui ne devront pas l'oublier. »
 » Le Carillon Sacré-Cœur peut être la cocarde de l'Association »
 » Catholique de la Jeunesse Canadienne-française, et les Millette, »
 » les Beaupré, les Bourgoïn, les Lemieux et les autres *Chevaliers du »*
 » *Plafond* peuvent tenter de cacher dans ses plis les turpitudes que »
 » l'on sait, mais, de là à proclamer la déchéance du drapeau tricolore »
 » et à nous imposer à sa place un étendard d'un caractère religieux »
 » plutôt que national, il y a un fossé difficile à remplir. »

J'hésite à croire que ce soit le maire Guérin qui ait donné cet ordre étrange; je suis plutôt sous l'impression que ce geste disgracieux avait été suggéré par des cléricaux zélés de son entourage. Quoi qu'il en soit, on ne saurait blâmer M. Robiquet de s'être abstenue en signe de protestation pour l'indignité que l'on avait fait subir au pays qu'il représentait officiellement.

VI

Une élection dans Drummond

La victoire que nous avons remportée en janvier aux élections municipales de Saint-Hyacinthe, en balayant le conseil clérical et en élisant un protestant, M. Paul Payan, contre M. Samuel Casavant, l'agent électoral de Bourassa, indiquait clairement que, dans notre région, le parti nationaliste perdait de la vogue. Cette opinion était également partagée par nombre de citoyens de l'extérieur, le candidat des réactionnaires dans la division de Saint-Jacques ayant été défait. Voici les commentaires de *La Vigie* sur la victoire de Saint-Hyacinthe:

« L'élection de M. Payan à la mairie de Saint-Hyacinthe sonne » le glas funèbre du nationalisme dans cette partie du pays. Après » Saint-Jacques, c'est significatif. La lutte fut des plus rudes; tout ce » qu'il y avait d'influence bleue et castor, tous les moyens qu'on » cherche à introduire dans les mœurs politiques, depuis un certain » temps, furent mis en œuvre, mais, peine perdue, le vieux château- » fort du rougisme s'est racheté. »

En mars, le parti libéral ordonnait des élections provinciales dans le comté de Drummond. Mon ami personnel, M. Napoléon Garceau, un libéral d'idées mais un adversaire politique, se présenta sous la bannière de M. Bourassa; il fut défait par l'honorable Jules Allard. Les nationalistes tentèrent vainement de soulever les masses en agitant le spectre de la guerre. La loi de la Marine, adoptée par le gouvernement fédéral, servit de thème principal aux orateurs nationalistes. Si le poison du préjugé anti-britannique n'avait pas encore accompli son œuvre, Bourassa et ses acolytes n'en continuaient pas moins à l'injecter à fortes doses dans l'âme du peuple.

La campagne antimaçonnique se poursuivait de plus belle dans la métropole. Mon procès intenté contre M. Victor Chartier, qui m'avait accusé de faire partie de la loge de Montréal, traînait devant

les cours de Justice depuis un bon nombre d'années. Il était à la veille de s'instruire lorsque mes adversaires publièrent dans les journaux qu'ils se proposaient d'assigner toutes les personnes mentionnées sur la liste du mouchard qui venait d'être libéré sur une question de procédures. Cette manœuvre n'avait d'autre but que celui de provoquer un scandale à Saint-Hyacinthe. Pour la déjouer, mon avoué me conseilla d'abandonner la poursuite, ce que je fis.

Nous étions au treize septembre. Arrêté de nouveau, l'assailant de M. Larose était remis en liberté et, cette fois encore, sur une question de procédure.

VII

L'influence indue et son oeuvre

Au début d'octobre, l'accession au Sénat de M. Louis Lavergne rendit vacant le siège de député fédéral dans Drummond-Arthabaska. Bourassa décida de participer à cette lutte électorale. Il croyait que ses idées avaient fait suffisamment de chemin pour battre le candidat de sir Wilfrid Laurier dans ce comté qui avait été témoin de la prodigieuse carrière politique du grand homme d'Etat.

La lutte s'engagea entre deux hommes d'inégale valeur personnelle. Le candidat libéral était un avocat éminent. M. Joseph-Edouard Perrault qui, plus tard, devait devenir ministre dans le cabinet Taschereau. Quant au candidat nationaliste, c'était un cultivateur qui n'était connu que dans sa paroisse.

Bourassa mit tout en œuvre pour vaincre le porte-drapeau de sir Wilfrid. Les villes et les paroisses de ce grand comté fédéral furent témoins de l'éloquence des orateurs nationalistes accourus des quatre coins de la province; des agents d'élection, grassement rétribués par la caisse du parti conservateur, s'installèrent en permanence dans chaque quartier de ville et dans chaque hameau de la campagne pour y exercer leur cabale politique.

Le groupe politico-religieux du clergé ne se contenta pas de travailler dans l'ombre contre sir Wilfrid Laurier; des abbés firent la campagne d'une façon ostensible. L'intervention cléricale fut tellement évidente que le frère du candidat, l'avocat Antonio Perreault, un des chefs marquants de la Jeunesse Catholique et un champion de notre école politico-religieuse, se plaignit amèrement de cette influence indue. Sa dénonciation fut tellement vigoureuse que Monseigneur l'Evêque de Nicolet, M. Brunault, mon ancien professeur de catéchisme, crut devoir publier une lettre pastorale pour défendre son clergé diocésain.

Le résultat des élections dans Drummond-Arthabaska prouva qu'en dehors de notre région le venin du nationalisme avait fait son œuvre: le candidat de sir Wilfrid Laurier fut vaincu. Ainsi, les partisans du *Sauveur* purent-ils chanter la gloire de ce Canadien français qui devait, plus tard, s'attribuer *l'honneur* d'avoir contribué à faire perdre le pouvoir au plus grand homme d'Etat que notre peuple ait produit.

Cette année, fertile en événements pour le moins étranges, s'était écoulée sous le signe de la comète de Halley. Ce qui n'empêcha pas le petit-fils du porteur d'eau de s'acheminer vers la colline parlementaire du vieux Québec.

CHAPITRE ONZIÈME

LA CHUTE DE LAURIER

I

Pour la revanche (1911)

La victoire remportée par les nationalistes, en 1910, contre le candidat de sir Wilfrid Laurier, dans Drummond-Arthabaska, avait jeté le désarroi dans le camp des libéraux. Cette défaite servit de leçon et ils serrèrent leurs rangs pour batailler ferme tout comme nous le faisons à Saint-Hyacinthe depuis notre échec de 1908. Une élection devait avoir lieu dans le comté de Saint-Jean où le député Félix-Gabriel Marchand, fils de l'ancien ministre libéral, venait de mourir. Cette élection avait été fixée au mois de décembre 1911. La campagne électorale fut violente. Les conservateurs et leurs nouveaux alliés, les nationalistes, tenaient à conserver leur prestige. De leur côté, nos partisans espéraient atténuer, par une éclatante victoire, la défaite qu'ils avaient essuyée dans Drummond-Arthabaska. Fort heureusement, la vieille forteresse libérale s'avéra à la hauteur de la situation en élisant le candidat du gouvernement Gouin, par une des plus fortes majorités de son histoire.

Cette victoire ranima le courage des nôtres, ce qui n'empêcha pas les castors, les tories, et les conservateurs, de connivence avec les nationalistes et des libéraux mécontents, de poursuivre leur campagne de démolition contre le parti de sir Wilfrid Laurier.

Dans Saint-Hyacinthe, le vent nous était favorable. Sur le terrain municipal les élections se firent par acclamation dans les cinq quartiers. Et j'eus le plaisir, comme greffier de la ville, de déclarer élus quatre de nos amis et un seul de nos adversaires.

Les cléricaux ne restaient pas inactifs. Dans notre comté, le candidat nationaliste, un jeune avocat de talent, Ernest Guimond, se révélait brillant orateur. Notre clergé voyait en lui, un futur Louis Veillot et dans Bourassa, son chef, un second Garcia Moreno.

La presse libérale, allergique à l'influence réactionnaire, critiquait, non sans amertume, nos maisons d'enseignement qui dirigeaient leurs élèves vers le nouveau parti. Jules-Edouard Prévost, un rouge de la vieille école, ancien membre du conseil de l'Instruction publique, manifestait clairement son opinion dans *l'Avenir du Nord*, dont il était directeur :

« On a nommé des collègues où l'on défend la lecture de tous
 » les journaux, à l'exception du *Devoir* que l'on fait circuler dans
 » les rangs. De sorte que les pères de famille qui envoient leurs fils
 » dans ces maisons pour y puiser l'instruction dont ils ont besoin,
 » sont exposés à les voir revenir au foyer paternel avec une forma-
 » tion, ou plutôt, une déformation politique qui les convertit en
 » fanatiques croyant que Laurier est un traître, un renégat, un viveur,
 » un vil politicien « *sombrant dans la crotte* », que Gouin est un
 » malfaiteur public, que Lemieux est un être indigne qui déshonore
 » sa race et son pays, que Brodeur est un inconscient, que tous nos
 » ministres sont des criminels, que tous nos députés — moins les
 » nationalistes, bien entendu, — sont des ignorants, des avachis et
 » la honte des Canadiens-Français, que tous les journaux — moins
 » le *Devoir*, naturellement — sont vendus, que tous les libéraux
 » sont des *crèchards* qui mettent le Canada et la Religion en dan-
 » ger ».

L'expression péjorative « *dans la crotte* », employée par Bourassa pour démontrer jusqu'où le prestige de Laurier était descendu, causa plus de mal au chef nationaliste que toutes les exagérations dont il était coutumier lorsqu'il attaquait celui qui l'avait pourtant fait élire dans le comté de Labelle en 1896.

La victoire de Drummond-Arthabaska, les nationalistes espéraient pouvoir la répéter dans le comté de Saint-Hyacinthe, que

leur chef représentait au parlement provincial. L'avocat Guimond, qui préparait sa campagne depuis un certain temps, avait organisé, pour le début de décembre 1911, une assemblée qui devait se tenir au manège militaire. Ayant invité M. Beauparlant à y assister, en guise de réponse, celui-ci lui avait fait savoir qu'il serait le bienvenu à une assemblée publique convoquée à l'Hôtel de ville par les libéraux. Guimond déclina l'invitation, sous prétexte que la salle était trop petite. L'assemblée eut lieu quand même et notre député au fédéral y exposa un projet de loi qu'il se proposait de soumettre au parlement. Il s'agissait de rendre saisissable le traitement des employés du gouvernement. Il ne voyait aucune raison de ne pas soumettre les fonctionnaires à la même contrainte légale que les débiteurs ordinaires. Comme mon nom figurait parmi ceux qui devaient adresser la parole, je profitai de la circonstance pour féliciter M. Beauparlant de sa louable initiative.

L'assemblée de M. Guimond devait se tenir au théâtre Auto-scope et M. Beauparlant, sollicité de nouveau par son adversaire, accepta d'y participer. Mais la salle du théâtre étant encore plus petite que celle de l'Hôtel de ville, pour permettre à tous les électeurs d'entendre les discours, on décida, d'un commun accord, d'utiliser le manège militaire.

Aimé Beauparlant était d'une santé délicate et s'il avait refusé, une première fois, de parler au manège militaire, c'était uniquement parce que cette vaste salle n'était pas suffisamment chauffée. Il redoutait le même sort que celui de Maurice Saint-Jacques, un de ses confrères au barreau, mort en 1897, des suites d'une bronchopneumonie contractée au cours d'une campagne électorale. Le sentiment de notre député n'était point l'effet d'un caprice, car après l'assemblée il dut s'aliter. Il venait de prononcer l'une des plus fougueuses harangues de sa carrière et les applaudissements, nombreux et enthousiastes de l'auditoire, avaient démontré que le nationalisme rétrogradait dans notre comté. Le *Devoir* m'accusa d'avoir organisé une claque et, comme on entrevoyait le jour où les libéraux m'inv-

teraient à passer en première ligne de feu, on s'était donné le mot pour me discréditer par tous les moyens.

La presse locale continuait, elle aussi, à me combattre sur le terrain des préjugés religieux. Je ripostais dans mon journal par des articles de fond et il m'arrivait de poursuivre des libellistes qui publiaient des pamphlets par trop violents contre moi. Au début de 1911 deux jugements furent rendus en ma faveur, un contre M. L.-P. Morin, un riche commerçant de bois, l'autre contre M. de la Broquerie Taché, le propriétaire du *Courrier*.

II

Parodie de la Justice

Les tribunaux se montraient plus équitables envers moi, que pour les victimes du coup de main des Chevaliers du *Plafond*, survenu à l'occasion du Congrès Eucharistique de 1910. La population ne cachait pas son ressentiment devant l'impunité dont jouissait le principal assaillant du peintre Larose. Une requête portant la signature de plusieurs citoyens de marque, avait été adressée au conseil municipal de Montréal et réclamait l'arrestation de l'inculpé. Celui-ci fut de nouveau arrêté et condamné, cette fois, à subir son procès aux assises criminelles.

Le tribunal était présidé, en mars, par le juge Lavergne, un magistrat qu'une conception élevée de sa fonction plaçait au-dessus des préjugés et des partisaneries politiques. Nul n'ignorait qu'à une assemblée qui avait eu lieu sous les auspices de l'abbé Elie Auclair, écrivain et historiographe, en la salle de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le dévaliseur de grand chemin s'était vanté que « si la loi était contre lui, les juges n'en étaient pas moins en sa faveur. » Affirmation toute gratuite et qu'il allait regretter en comparaisant devant le juge Lavergne. Cependant, les avocats de

la défense comptaient sur la crédulité et l'indulgence des douze jurés catholiques et de langue française, pour obtenir l'acquiescement de leur client. Au cours de sa plaidoirie, un avocat invoqua, comme on pouvait s'y attendre, l'intérêt de la religion pour motiver cet attentat et, partant, l'excuser.

Lorsqu'il s'adressa aux jurés, le président du tribunal releva de lourdes charges contre l'inculpé. L'opinion du juge, aussi bien que le verdict du jury, éclaire, d'une façon nette et concluante, les ravages et la nocivité d'une éducation mal dirigée chez le peuple. Aussi n'est-il pas sans intérêt de reproduire les points essentiels du jugement rendu dans cette cause désormais célèbre:

« Si la défense, dit le juge, ne s'était pas laissée entraîner si loin et ne me forçait pas à sortir de mon cadre, j'aurais certainement été moins long.

« Le huit avril, il y a eu attentat à main armée, suivi de dépouillement. Les avocats de la défense disent en matière d'excuse: *c'est parce que notre religion était attaquée*. Quelle est donc cette religion qui a besoin d'être ainsi défendue? Est-ce la même que la nôtre? A-t-elle été prêchée au coin d'un bois, à coups de pistolet?

« Cette défense est pénible; si les religions en sont rendues à se défendre par des attentats, elles sont bien pauvres, en vérité. Nous savons le contraire; le Christ et ses disciples ont prêché la douceur et la mansuétude. Ils n'ont pas été se poster à la croisée de deux chemins, armés jusqu'aux dents, et ils n'ont pas songé à convertir les infidèles en les molestant.

« A part les avocats de la défense, je ne reconnais pas à deux citoyens le droit d'excuser ou d'amoindrir la culpabilité de cet homme. Ce serait ridicule et injurieux et pour notre religion et pour notre race: nous serions la risée de tous nos autres compatriotes. On répéterait partout que les Canadiens-Français ne sont que des fanatiques ne songeant qu'à égorger pour la défense de leurs principes. Je m'insurge avec la plus grande force contre une pareille doctrine.

« La défense a parlé de la lumière froide de la loi, disant que
 » vous n'étiez pas obligés de suivre la lettre de cette loi; eh! bien,
 » je dis, moi: c'est moins dangereux de se conformer strictement à
 » ses préceptes que de suivre les idées anarchistes et révolutionnaires.

« Si vous acquittez cet homme, ce serait une honte pour nous
 » et nous serions la risée de tous les peuples de l'univers. Mettant
 » cela de côté, il n'en reste pas moins vrai que vous avez à rendre
 » un vrai verdict suivant la preuve. Vous avez prêté serment de
 » faire votre devoir: l'heure est venue de vous exécuter. Quelle est
 » cette preuve? ...

Ici, le juge résume les faits de la cause en se basant sur les
 déclarations des témoins de la poursuite et de la défense. Après cet
 exposé, il poursuit:

« Voilà bien une drôle de manière de défendre la religion. On
 » ne saurait faire d'injure plus sanglante à la nôtre qu'en admettant
 » un tel principe. Les complices de l'accusé sont, tous les trois, cer-
 » tains que l'argent a été enlevé et ensuite remis à Larose. D'abord,
 » ils ne sont pas intelligents; puis, ils se sont comportés comme des
 » bandits. Je trouve même que Larose est encore plus croyable
 » qu'eux. Ils ont confirmé tous les faits: ils ont volé une grammaire,
 » des billets de théâtre, des documents, une lettre, un chèque. Ils
 » n'ont pas remis ces choses et ils n'offrent pas de les remettre. Et ce
 » sont là des gens honnêtes qui ont fait une chose semblable? Vous
 » pouvez le croire si vous le voulez.

« Si l'on avait eu ce zèle d'apôtre, on se serait, au moins, em-
 » pressés de rendre les objets volés. Remarquez bien qu'on n'a pas
 » le droit de dépouiller des gens de leurs biens, même pour une
 » minute. On prétend avoir rendu le plan volé et les clefs de la
 » victime; quand aux \$82.00 j'ai de forts doutes. J'aime autant
 » croire Larose que ces témoins qui ont commis un acte des plus
 » répréhensibles. »

Si le procureur de la Couronne eût assigné le comptable de
 notre ville à qui l'accusé avait payé le prix de location de notre

salle publique, six mois auparavant, en déclarant: « Je vous paye
 avec l'or des franc-maçons », les doutes du juge se seraient dissipés.
 Quoi qu'il en soit, je me demande si un tel témoignage eût influencé
 le verdict du jury. Voici en quels termes le juge termina ses remar-
 ques aux jurés:

« Quant à l'accusation contre l'inculpé, elle est avouée par la
 » défense et admise par les complices.

« Le seul fait sur lequel on n'est pas d'accord, c'est au sujet de
 » l'argent disparu. Mais si ce sont des gens si scrupuleux et si hon-
 » nêtes, pourquoi n'ont-ils pas rendu ce qu'ils avaient volé à part
 » cela?

« Messieurs les jurés, la preuve est parfaitement suffisante.
 » Il s'agit d'un attentat atroce à la liberté; on rencontre des per-
 » sonnes atteintes de maladie de cœur que la seule vue d'un revolver
 » pourrait tuer instantanément. Ce sont là véritables jeux de bandits.
 » Faites votre devoir. Si vous êtes honnêtes et intelligents, vous ne
 » pouvez faire autrement que rapporter un verdict de culpabilité
 » contre l'accusé. Je vous laisse avec ces quelques remarques ».

Mais il faut croire que les jurés ne possédaient pas ces qualités
 qui sont l'apanage des êtres équilibrés et consciencieux. Ils étaient
 imbus de préjugés et victimes d'une fausse éducation qui, chez eux,
 avaient fini par oblitérer jusqu'au sens de la justice et du droit
 naturel.

Le célèbre criminaliste N.-K. Laflamme, un des avocats de la
 défense, avait quitté le prétoire au moment du plaidoyer; il avait
 laissé à M^{re} Alban Germain, un castor authentique, le soin de
 prononcer, seul, la plaidoirie.

Les citoyens, respectueux des lois, s'attendaient à un verdict
 de culpabilité. Après avoir délibéré toute la nuit du lundi au mardi,
 les jurés reprirent leurs places dans l'enceinte du tribunal. Dès l'ou-

verture de la Cour, ils déclarèrent l'inculpé non coupable de l'accusation de vol à main armée portée contre lui. Ce flagrant déni de justice suscita quelques applaudissements de la part de spectateurs qui croyaient ainsi servir les intérêts de la religion. Mtre Alban Germain demanda la mise en liberté immédiate de son client et le juge, s'adressant au jury, se contenta de lui dire: « *Vous pouvez aller vous faire payer, messieurs; votre tâche est accomplie.* »

Ainsi se termina le dernier acte d'un complot ourdi, lors du Congrès Eucharistique de Montréal, dans l'unique but de rendre suspectes les idées libérales et progressives. Nos adversaires exploitèrent le verdict en m'attaquant de plus belle. Mais je sus tenir le coup et déjouer leurs tactiques en combattant dans les cadres de la loi.

A Montréal, un citoyen qui n'arrivait pas à digérer le verdict d'acquiescement rendu en faveur de l'agresseur du peintre Larose, décida d'imiter l'exemple que lui avait offert Saint-Hyacinthe en se constituant justicier pour faire subir, à son tour, la peine du talion au détrousseur de grand chemin. Un jour, il se présenta à son magasin pour y faire l'emplette d'un paquet de cigarettes. Au moment où le marchand lui tendait l'article demandé, il lui asséna un violent coup de poing en pleine figure. Son acte accompli, le client disparut. Quelques jours plus tard, l'ancien agresseur de Larose, redoutant d'autres représailles, quittait Montréal et s'installait dans une ferme des Cantons de l'Est. Ainsi entraînait-il, une fois pour toutes, dans l'ombre, après avoir accompli une œuvre sinistre au profit des exploités de la crédulité populaire.

Sa disparition de la scène publique coïncida avec la mort d'une de ses victimes, Joseph Huette, qui avait grandi tout comme lui, au village de Saint-Dominique de Bagot. Ce fait, à lui seul, ne confirme-t-il pas cet axiome: le même sol, suivant la culture, peut produire le bon grain ou l'ivraie pernicieuse.

III

La mort d'un citoyen modèle

Mon ami Huette, un cœur sensible sous une écorce un peu rude, ne s'était pas remis du choc nerveux et des inquiétudes morales que lui avaient causés ceux qui l'accusaient de faire partie de la maçonnerie, et il demeurait confiné à sa chambre.

Je l'encourageais de mon mieux en lui représentant que seuls les fanatiques ajoutaient foi aux dires de l'irresponsable qui avait inscrit nos deux noms sur son tableau noir. Mais le brave homme pensait à sa femme, à ses deux enfants, à sa sœur, directrice d'une maison d'enseignement, enfin, au chagrin que ces âmes naïves et croyantes avaient éprouvé en apprenant la nouvelle. Il s'inquiétait de l'avenir de sa famille, songeait à sa clientèle dont une bonne partie se recrutait dans le clergé et il redoutait le moment où il ne pourrait plus faire face à ses obligations. Je m'ingéniais à lui démontrer la futilité de ses craintes; ses amis ne l'avaient pas abandonné et les citoyens aux idées larges lui conservaient leur estime. Hélas! le médecin n'était guère optimiste, son diagnostic laissait entendre une fin prochaine. Cependant, en décembre, Huette semblait avoir repris une certaine vigueur; l'approche des élections à l'échevinage et le succès qu'il obtenait en affaires le ramenaient au sens des réalités. De plus, il n'avait guère perdu de sa popularité et on le lui prouva en le réélisant par acclamation.

Deux semaines plus tard, les membres de la Chambre de Commerce l'appelaient, pour un second terme, à la présidence de leur association. Si l'œuvre des mouchards cléricaux avait pu affecter sa santé, elle n'avait pas réussi à nuire à sa réputation d'homme intègre. Mais ces heureux événements ne furent qu'un palliatif aux épreuves qu'il avait endurées. Joseph Huette rendit le dernier soupir, le premier mars 1911, à l'âge prématuré de quarante-cinq ans.

J'avais connu Huette, alors qu'il était déjà un homme mûr, et moi un adolescent. Simple ferblantier et moi, jeune reporter à l'affût des nouvelles, nous nous étions liés d'amitié. Par lui, j'appris à connaître la mentalité de la classe des travailleurs, à comprendre leur soif de liberté, leurs aspirations et leur désir d'une amélioration dans le domaine de l'instruction populaire. Aussi, me fis-je un devoir de rendre un dernier hommage à cet homme envers qui j'avais contracté une dette de reconnaissance; je consacrai à sa mémoire deux colonnes de mon journal.

IV

Le sénateur Dessaulles, homme de parole

D'aucuns parmi mes amis ont souvent trouvé excessif mon attachement à la population de ma petite ville; ce sentiment indéfectible me fut inspiré par l'admiration que j'éprouvais pour les qualités de cœur et d'esprit de l'élite de ses diverses couches sociales. Après avoir cité le cas d'un modeste ouvrier en ferblanterie, j'invoquerai le souvenir du sénateur Dessaulles, seigneur de Saint-Hyacinthe. Ce parallèle expliquera le culte que j'ai voué à tous ceux qui ont aidé le petit-fils du porteur d'eau dans les moments les plus critiques de sa carrière.

A titre de greffier de la ville, je remplissais la fonction de secrétaire du bureau des évaluateurs. En 1911, ce bureau avait confectionné un nouveau rôle d'estimation de la propriété foncière. Le parti de la réforme voulait ainsi abolir le favoritisme. M. Dessaulles possédait alors cent quarante arpents de terre meuble sur lesquels il exploitait une piste de courses et maintenait une maison de ferme. En vertu des anciennes lois municipales, ce domaine bénéficiait d'une exemption de taxes, les évaluateurs du temps lui ayant attribué une faible valeur de rendement et le conseil avait accepté, sans dis-

cussion, les chiffres soumis par le bureau d'estimation. Les réformistes ayant décrété un prélèvement de taxes spéciales sur tous les biens fonciers, la situation n'était plus la même, la loi enjoignant aux administrations municipales d'évaluer les biens à leur valeur réelle.

La valeur globale de cette propriété fut fixée à \$23,500.00. Trouvant ce chiffre exagéré, M. Dessaulles protesta. Après l'avoir entendu en audience publique, le conseil municipal et moi, en ma qualité de secrétaire des évaluateurs, nous approuvâmes la décision du bureau. M. Dessaulles en appela à la Cour supérieure. Le juge Paul-Gédéon Martineau en vint à la conclusion que la preuve avait été établie que l'évaluation desdits immeubles, faite sans égard à leur dimension, était juste et raisonnable, en supposant même que les immeubles évalués n'auraient pas la dimension portée au rôle d'évaluation.

Au cours de l'enquête j'avais fait poser, par l'avocat de la ville, une question dans le but de savoir si le plaignant était disposé à vendre ses propriétés pour un prix inférieur à celui mentionné au rôle d'évaluation; à cette question, il avait répondu dans la négative. Je lui fis demander alors s'il consentirait à s'en départir pour le prix de \$23,500.00 indiqué sur le rôle et, cette fois, il répondit dans l'affirmative.

Après l'audience, je croisai M. Dessaulles dans le grand escalier du Palais de Justice. Le jugement prononcé contre lui ne l'avait aucunement affecté. Je m'informai s'il était sérieux quand il avait déclaré qu'il vendrait ses propriétés au prix de l'évaluation. Il me répondit avec ce calme qui le caractérisait:

— Quand avez-vous entendu dire que j'étais revenu sur ma parole?

— Si j'avais de l'argent, lui répondis-je, je l'achèterais.

— Je n'ai pas besoin d'argent, répliqua-t-il en souriant. Trouve un ami qui t'avancera \$2,500.00 et j'attendrai pour le paiement du solde. J'ai confiance en toi.

Ce parfait gentilhomme avait compris que, malgré l'estime que j'éprouvais pour lui, je n'avais pas hésité à faire mon devoir. Il oubliait le tort personnel que je lui avais causé. Ce descendant de seigneur avait l'âme trempée de la même façon que celle de mon ami Huette, le fils de prolétaire.

J'entrevis, dans la transaction que me proposait M. Dessaulles, une occasion exceptionnelle de gagner une petite fortune. Saint-Hyacinthe allait grandir, prospérer et les cent quarante arpents de terre pouvaient être divisés en lotissements. De nouvelles manufactures viendraient s'y établir, j'en avais la conviction, dans un centre comme le nôtre, si propice à la production industrielle.

A tout considérer, il n'existait pas de site plus favorable pour les étrangers désireux de s'établir chez nous, que les fermes Dessaulles. Je trouvai les fonds pour en faire l'acquisition. Grâce à la collaboration du protonotaire du district, Albini Beauregard et du notaire Victor Morin, de Montréal, nous avons formé une société à parts égales dans la transaction. Un concours fut organisé dans le but de trouver un nom au quartier que nous allions créer. Le premier juillet 1911, nous procédions à la distribution des prix. Le nom qui fut adopté fut Bourg-Joli. Dans un seul après-midi, nos agents vendirent, à un prix double de celui que nous avions payé, un cinquième de la superficie du terrain. Dans la suite, j'achetai les parts de mes deux associés. Tout en leur rendant service, cette propriété ne cessant d'acquiescer de la valeur, ce fut pour moi un véritable Pactole.

Les quelques biens, grâce auxquels je pus jouir d'une certaine indépendance de caractère, et qui me permirent d'exprimer mes opinions sans craindre d'en souffrir matériellement, je les dois à la magnanimité du seigneur Dessaulles. Lorsqu'il offrit au petit-fils du porteur d'eau le reliquat de ses biens patrimoniaux, je me suis souvenu que c'était ce même homme généreux qui, un demi-siècle auparavant, avait cédé pour une somme dérisoire, la parcelle de terre sur laquelle mon grand-père Séraphin, le porteur d'eau, avait cons-

truit sa maisonnette. Comment pouvais-je ne pas être attaché à une population dont le caractère en général, reflétait la mentalité de Joseph Huette, chez la classe populaire, et celle du sénateur Dessaulles, dans la bourgeoisie.

V

La réaction à l'attaque

L'atmosphère sociale de Saint-Hyacinthe n'avait pas encore été entachée de cléricisme par les exploiters de religions et de superstitions; le Maskoutain, quelle que fut sa croyance religieuse ou son opinion en politique, jouissait de la plénitude de ses droits et il n'était pas relégué au ban de la société comme tel était le cas en maints endroits de notre province où dominaient les cléricaux de l'école politico-nationaliste.

Le Devoir, dont Henri Bourassa était directeur, tout en semant des germes de haine et de suspicion contre nos compatriotes ne parlant pas notre langue et ne pratiquant pas notre religion, se servait d'encycliques, de lettres pastorales, de décrétales mal interprétées dans l'unique but d'isoler les nôtres d'avec les protestants qu'il assimilait à des pestiférés intellectuels.

Un scribe anonyme déversait sa bile dans *Le Devoir*, contre nos hommes publics qui, à titre officiel et comme représentants d'un corps public, prenaient part à des cérémonies ou à des congrès protestants. Ce journal publiait en première page les articles de Pierre Suresne que l'on considérait comme un maître de notre école politico-religieuse voulant *tout restaurer dans le Christ, (omnia instaurare in Christo)* par la voie de notre presse catholique. Les articles de ce doctrinaire reflétaient les buts poursuivis par *Le Devoir*: la ségrégation des Canadiens français dans le pays, et la chute de sir Wilfrid Laurier et du parti libéral. En août 1910, il avait écrit:

« Le sens catholique fait totalement défaut chez beaucoup de nos hommes publics.

« Les méthodistes, dont on connaît l'esprit sectaire et qui mènent à Rome la campagne que l'on sait, tenaient leur congrès à Victoria, en Colombie Britannique... Tout à coup un événement heureux vint réjouir le cœur de nos frères séparés. M. Laurier, M. Graham et M. McDonald, de Pictou, entrèrent dans le lieu de réunion et adressèrent la parole aux congressistes. Le grand catholique Laurier, qui se ferait volontiers mormon avec les Mormons, trouvait des accents émus pour louer toutes les Eglises qui sont à l'œuvre pour former de bons citoyens; il se réjouit en particulier « de connaître l'esprit plus large qui caractérise le christianisme au Canada ».

« La conciliation à outrance fera toujours faire des bourdes à notre premier ministre. Au besoin, il trahira sa foi et prendra part à des réunions que le sens catholique lui interdirait de fréquenter s'il se rappelait quelque peu les notions de catéchisme, que jadis on lui expliquait relativement aux relations des catholiques avec les protestants.

« M. Laurier devait savoir, et il viendra sans doute nous le dire au Congrès Eucharistique, avec l'aisance d'une girouette qui tourne à tous les vents, que l'un de nos dogmes fondamentaux, c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême, qu'il n'existe qu'une seule voie conduisant au bonheur suprême et un seul guide capable de nous conduire: la voie, c'est Jésus-Christ, le guide, c'est l'Eglise constituée par Lui-même, la seule dépositaire des moyens de salut ».

L'auteur de cette ânerie cite ensuite le cas d'un catholique anglais, élu Lord-maire de Londres qui, prétendait-il, avait refusé de renier sa foi:

« Il avait, lui, dans son âme, cet attachement vif, respectable, éclairé au dogme, à la vérité révélée et par une conséquence im-

» médiate, aux organes de cette vérité révélée et aux moyens par lesquels nous sommes mis en communication avec elle.

« Hélas, combien chez nous n'ont pas cette délicatesse d'une foi qui veut vivre en union complète d'idées avec l'Eglise et ne pas se laisser prendre à tous ces sophismes dont nous souffrons, qui tendent de plus en plus à mettre toutes les religions sur un pied d'égalité, sous prétexte de tolérance et de largeur de vue. »

La leçon qui se dégage de l'élection du catholique anglais dans une ville dont la majorité de ses habitants est protestante, contredit d'une façon éloquente les principes énoncés par Pierre Suresne. En effet, si les Anglais avaient le cerveau aussi étroit que ce rédacteur du *Devoir*, jamais un catholique n'aurait pu se faire élire à Londres.

Le premier septembre, Pierre Suresne, posant au docteur en droit canon, blâmait le maire Guérin d'avoir assisté à la pose de la première pierre de l'église presbytérienne de Montréal, que l'on érigeait à l'angle des rues Jeanne-Mance et Prince-Arthur. Il lui reprochait de ne pas avoir suivi l'exemple du patriote O'Connell qui avait refusé d'assister aux funérailles de Corbell, « son ami de cœur qu'il pleurait tendrement » — parce qu'elles avaient lieu dans un temple protestant. Comme son illustre compatriote, le maire Guérin, selon Pierre Suresne, aurait dû refuser l'invitation en disant: « Nous autres, catholiques, nous prions pour tous, mais non avec tous ».

Si les protestants s'étaient conformés aux principes émis par *Le Devoir*, de combien de milliers de dollars, voire de millions n'aurait-on pas été privés pour la construction de temples, d'universités et d'hôpitaux catholiques? Il est vrai que chez les gens formés à l'école réactionnaire, l'argent n'a pas d'odeur; les non-catholiques ne doivent être approchés que l'escarcelle à la main.

Il n'y avait pas que dans la presse cléricale et conservatrice qu'on préparait la chute de Laurier et la déchéance du parti libéral. Dans la plupart de nos séminaires, où l'on monopolisait l'enseignement secondaire, les professionnels en herbe n'avaient de rapports avec la vie de notre monde social et politique que par les journaux

cléricaux et nationalistes. Le clergé, se conformant à la lettre pastorale de Monseigneur Bégin, qui condamnait *La Vigie* et *Le Soleil* de Québec, et aux instructions reçues de Rome, se consacrait entièrement à l'œuvre de la bonne presse. A Québec, il avait fondé *L'Action Sociale*. Ce journal était la propriété de l'Archevêché. L'œuvre d'Action Sociale et son accessoire le journal ont pour auteurs les abbés Stanislas-Alfred Lortie et Paul-Eugène Roy. Les souscriptions volontaires d'acclésiastiques et de laïcs ont permis la naissance et le maintien de l'œuvre. L'archevêque se réservait le droit de regard. La concurrence intensive que ce journal exerçait contre la presse libérale et la lutte ouverte dirigée contre les gouvernements libéraux provoquèrent des polémiques acerbes. L'archevêque s'en émut et publia un mandement qui eut beaucoup de retentissement dans la Province.

De cette lettre pastorale, il convient d'extraire un paragraphe illustrant les fins que le Vatican propose à la presse mondiale catholique. Le champ qui lui est ouvert est si vaste, pour ne pas dire illimité, qu'on se demande comment on pourra empêcher cette presse de ne point provoquer de scissions dans les rangs des catholiques:

« Il y a quatre ans, lit-on, nous avons fondé *L'Action Sociale Catholique* et l'*Oeuvre de la Presse Catholique*. Pour répondre au désir de Sa Sainteté Pie X qui demande qu'en tous pays soient créés des journaux qui aient pour principale mission de défendre les intérêts et les œuvres de l'Eglise, nous avons fondé un journal *L'Action Sociale*. A ce journal nous avons demandé évidemment, de fournir à ses lecteurs, sur le mouvement de la vie publique, des informations suffisantes pour satisfaire leur légitime curiosité mais aussi et surtout, nous lui avons donné pour mission de former, d'éclairer, de diriger l'opinion sur tous les problèmes d'ordre économique, social, politique, où se trouvent engagés la foi, la morale, la discipline de l'Eglise, la grandeur et la destinée de notre patrie. »

Les scribes cléricaux, interprétant cette lettre pastorale comme une invitation à traiter les problèmes d'actualité sous l'angle qui leur était le plus favorable ne se gênèrent pas pour s'immiscer dans le domaine de la politique. Il n'est donc pas étonnant si les bouillants rédacteurs de *La Vigie* et du *Soleil* ont pu manquer de mesure eux aussi, en répondant aux ennemis jurés du parti libéral.

Alors que le Dr Ernest Choquette, conseiller législatif de Saint-Hyacinthe, se plaignait, dans les journaux libéraux, de la propagande politique dirigée contre notre parti dans les collèges et séminaires, mon ancien professeur de rhétorique, l'abbé Emile Chartier, écrivait de longs articles dans *Le Devoir* pour défendre nos institutions d'enseignement secondaire, et même pour approuver les invitations faites aux politiciens par ces collèges d'entretenir les élèves de considérations politiques. Quoique j'aie toujours eu beaucoup d'estime pour ce prêtre dont les brillantes qualités furent appréciées par l'Université Laval de Montréal dont il devint vice-recteur, notre idéologie politique différait complètement. Nous ne nous accordions que sur les règles de justice et d'honnêteté qui doivent inspirer toutes nos actions.

Des deux longues lettres que l'abbé Chartier publia à ce sujet dans *Le Devoir*, j'extrai les passages suivants:

« Et maintenant, nos collègues ont-ils le droit de caresser ce que les malins appellent le rêve nationaliste? La réponse nous semble évidente. C'est la prudence que les professeurs ne fassent pas de leur chaire un tribunal du haut duquel ils jugent la politique nationaliste telle qu'elle se produit au jour le jour. Par ailleurs, c'est le devoir des maîtres de philosophie d'expliquer à leurs disciples le programme nationaliste tout autant que le programme libéral ou conservateur. Loin de les en blâmer, nous les louerions, au contraire, de consacrer à cet exposé raisonné quelques séances académiques. Tout ce que nous exigerions d'eux, comme sauvegarde pour la liberté de leurs élèves, ce n'est pas qu'ils taisent leurs préférences personnelles, mais qu'ils n'aillent pas les imposer comme

» des dogmes là où la vérité *morale* et *religieuse* n'est pas en cause.
 » Enfin, puisqu'il leur incombe d'affirmer carrément les principes de
 » la politique supérieure et idéale, s'il se trouve que le corps de doc-
 » trine du nationalisme concorde sur plus de points que tout autre
 » avec ces principes, par le fait même qu'ils accomplissent leur tâche
 » d'éducateurs, ils feront nécessairement du nationalisme, comme ils
 » feront infailliblement du conservatisme et du libéralisme en expo-
 » sant parmi les principes de ces deux doctrines politiques ceux ca-
 » drant exactement avec la théorie idéale. »

...

...

L'abbé Chartier terminait sa lettre en ces termes:

« Ces prétentions outrées, absurdes même, ne se cacheraient-
 » elles pas derrière les écrits de certains partisans qui ne pardonnent
 » pas à nos collègues de n'adorer ni M. Laurier, ni M. Gouin? Ceux
 » qui parlent le plus fort sont tellement enchaînés au char de ces
 » deux hommes et leur ont tant d'obligations qu'on ne peut croire
 » à leur désintéressement.

« Leur désintéressement, il leur serait pourtant facile de nous
 » le démontrer; il suffirait pour cela qu'au lieu de protester seule-
 » ment quand nos collègues invitent un représentant du nationalisme,
 » ils voulussent bien protester aussi quand nos maisons ouvrent leurs
 » portes aux partisans du libéralisme ou du conservatisme. Pour pré-
 » ciser, M. Choquette qui se scandalise de voir M. Bourassa bien
 » reçu dans certains établissements, n'a pas eu pour eux un mot de
 » blâme quand ils ont accueilli non pas seulement l'homme supé-
 » rieur qu'est monsieur Chapais, mais même des personnages com-
 » promis autrefois comme MM. Langelier et Lemieux. Pourquoi
 » cette différence si c'est l'ingérence de la politique en général et
 » non celle du nationalisme en particulier qu'on veut extirper de nos
 » maisons? »

Le ton de cet écrit indique bien la différence de réception qu'on réservait aux hommes politiques dans nos séminaires; il y a six

hommes de mentionnés dans la défense *pro domo* de M. Chartier; un nationaliste, M. Bourassa; un conservateur, Thomas Chapais, et quatre libéraux, Laurier, le premier ministre du Canada, Gouin, le premier ministre de la province de Québec, les juges François Langelier et François-Xavier Lemieux, dont le premier devint lieutenant-gouverneur et le second, juge en chef de leur province. Si l'on en croit mon ancien professeur, Bourassa et Chapais sont des hommes parfaits; Laurier et Gouin ne sont pas aimés dans nos collèges; Langelier et Lemieux sont des *anciens compromis*.

L'abbé Emile Chartier avait été si loin dans son argumentation que le vingt août il rédigeait un article, assez court celui-là, pour nier avoir voulu injurier les deux juges dont il avait attaqué le caractère en les qualifiant d'hommes compromis; sa défense se résuma à expliquer que ce terme ne comportait pas la même signification au Canada qu'en France. Et voici le *distinguo* auquel il eut recours pour se disculper de toutes mauvaises intentions:

« Puisque nous opposons le début de leur carrière à la carrière
 » totale de l'honorable Thomas Chapais, il semble bien évident que
 » nous avons en vue seulement le rôle public tenu par ces messieurs.
 » Puisque de plus nous parlions de politique, il semble plus évident
 » que nous faisons allusion uniquement à leur conduite politique.

« Il nous revient que des cerveaux mal conformés ou déformés
 » ont attribué à notre expression un tout autre sens; quelques-uns
 » même y ont découvert une incursion dans la vie privée. Notre
 » caractère suffisait pourtant à écarter de prime abord pareille inter-
 » prétation. Nous comprenons que si nous avons écrit pour un
 » public français, le terme employé eût pu prêter à équivoque; mais,
 » Dieu merci! nous ne sommes pas en France et il faut l'espérer,
 » nous ne nous affublerons jamais de la ridicule manie de prêter à
 » une expression un sens péjoratif qu'elle ne comporte pas elle-
 » même. »

Ces satanés Français en ont-ils des lubies!: donner au mot « compromis » le sens de diminution d'honneur, de réputation, em-

prunté à la langue de Virgile *compromittere*, et mentionné dans tous les dictionnaires, même celui de l'Académie Française. Dire qu'il se trouve des Canadiens si peu nationalistes qu'ils se rendent coupables de la même erreur; c'est à y perdre son latin. Pour eux, un politicien compromis n'est pas un homme compromis. O comode subtilité de la casuistique!

Cet incident qui illustre la mentalité régnante dans nos maisons d'éducation, donne une idée de l'ampleur des attaques dont sir Wilfrid Laurier était la cible. Dans la région de Saint-Hyacinthe, où la doctrine libérale n'était pas acceptée par tous, nous résistions ferme à nos détracteurs. Nous avons perdu les élections de 1908 et nos adversaires se promettaient bien d'enlever le comté aux prochaines élections fédérales. Il nous fallait déjouer leur plan; notre comté se devait de rester fidèle à Laurier, à celui que nous avons toujours considéré comme l'incarnation du libéralisme qui animait les patriotes de 1837-38.

VI

Les libéraux ripostent

Aimé Beuparlant, en dépit d'une santé débile, se tenait constamment sur la brèche, et ses amis de Saint-Hyacinthe et ceux de l'extérieur venaient lui prêter main-forte au besoin. Ma charge de greffier me laissait de fréquents moments de loisir et je profitais des heures de congé pour conduire M. Beuparlant dans nos différentes paroisses. Il y tenait de fréquentes assemblées et, profitant de l'opportunité qui m'était offerte je défendais la politique du gouvernement provincial contre les attaques de notre député nationaliste. Beuparlant ne le ménageait pas, lui non plus, et critiquait vertement son attitude au Parlement fédéral.

Au conseil municipal, nous conservions nos effectifs. La vacance créée par le décès de notre ami Joseph Huette, avait été remplie par

un de nos partisans qui jouissait d'une grande influence, M. Magloire Côté. Il était un des patrons à la manufacture où mon père avait travaillé durant trente-trois ans et où j'avais commencé mon apprentissage comme coupeur de cuir.

Si tout allait bien de ce côté, j'éprouvais quelques ennuis, comme surintendant de notre usine municipale, au sujet du pompage de l'eau et la production de l'électricité. A ces difficultés d'ordre technique, s'ajoutait la concurrence de la compagnie rivale. On m'avait prédit, lors de l'adoption du règlement décrétant la régie publique de ces services, que j'éprouverais certaines difficultés à cause des nouvelles machines que nous allions acquérir, les préposés à leur fonctionnement ne possédant pas l'expérience ni les connaissances nécessaires car il s'agissait de machines à rotation rapide et mues par des appareils électriques dont le maniement comportait certains dangers. Peut-être aussi, m'avait-on laissé entendre, que les mécaniciens qui seraient affectés à leur entretien pourraient être soudoyés pour saboter le service des eaux et de l'éclairage public.

A-t-on jamais essayé de corrompre les employés de la ville dans le but de discréditer la régie publique? En tout cas, j'ai pu me rendre compte, personnellement, de la mauvaise volonté des deux principaux surveillants du château d'eau et d'électricité. Chaque fois qu'il se produisait un orage, que ce soit de jour ou en pleine nuit, le mécanicien chef me téléphonait pour me prier de prendre charge de l'usine. Il prétendait éprouver une peur du diable de la foudre, et le contact des éclairs sur les paratonnerres protégeant les dynamos, le paralysait de frayeur. Pour ne pas exposer la ville à une panne d'électricité ou à un manque d'eau, je devais me rendre à l'usine.

Parfois on avait recours à moi pour mettre en marche un moteur à gazoline qui refusait de fonctionner. C'était une machine bien simple servant à comprimer l'air et nous l'utilisions pour démarrer les puissants moteurs à gaz. Consultés au sujet de ces pannes, qui étaient assez fréquentes, des mécaniciens experts ne découvrirent aucun vice de construction dans cet appareil fabriqué par l'une des

maisons les plus réputées d'Angleterre. Un jour, j'appris qu'un mystérieux individu avait été vu sur le toit de l'usine, occupé à obstruer la conduite d'échappement du petit moteur en question. Je donnai l'ordre à la police de surveiller les lieux mais celle-ci, trop confiante dans la loyauté de nos contremaîtres, leur dévoila l'objet de sa mission secrète. Cette indiscretion fut peut-être un mal pour un bien, car notre démarreur se mit à fonctionner d'une façon normale et sans interruption. Quant à l'homme-mouche, il ne reparut pas sur les toits et on n'entendit plus parler de lui.

Entre temps, je fus appelé à remplacer M. Huette à la présidence de la Chambre de Commerce. J'en profitai pour intéresser ses membres aux réformes que nous recommandions au gouvernement provincial, notamment le rachat des rentes seigneuriales, l'amélioration de la voirie vicinale, la gratuité des ponts et l'abolition des droits de péage sur un chemin empierré situé aux portes de la ville. Autant de mesures populaires faisant le thème de nos discours aux assemblées de M. Beuparant. Ainsi préparait-on le terrain pour que je puisse poser ma candidature à la prochaine convention libérale.

Après les élections de Drummond-Arthabaska, M. Bourassa était parti pour l'Europe, où son adversaire, Mgr Fallon l'avait précédé. Avant son départ, l'évêque de London avait dénoncé la mauvaise presse et inclus dans la liste de journaux à bannir tous ceux qui exploitaient le sentiment religieux et les préjugés de race, *Le Devoir* et *Le Nationaliste*. Mgr Fallon, disait-on, avait été appelé à Rome pour exposer au Vatican les motifs qui mettaient aux prises, dans la province d'Ontario, les catholiques de langue française et ceux de langue anglaise. M. Bourassa, lui, se rendait à Paris et à Londres pour dissenter sur les problèmes de l'heure au Canada.

Apparemment, il semblait avoir des idées très larges sur la question des relations de notre pays avec la métropole britannique. Souvent il exprimait des sentiments de loyauté envers la Couronne anglaise qui ne cadraient guère avec ses déclarations enflammées qui soulevaient les foules dans la province de Québec. Il se défendait

d'être un séparatiste. Au cours de la campagne électorale de Drummond-Arthabaska, n'avait-il pas fait cet aveu au lendemain même de la victoire:

« Je dirai plus: C'est au nom des intérêts véritables de la Grande-Bretagne que nous avons triomphé de la politique de Lord Grey.

« Puisse, pour l'unité de l'Empire et le bonheur du Canada, la leçon porter ses fruits à Londres et à Ottawa, à Downing Street et à Rideau Hall ». (*Le Devoir*, 4 nov. 1910)

Plus tard, dans un discours prononcé à Toronto, il plaidait en faveur de la fédération impériale pour expliquer son attitude contre la loi de la marine:

« Un Canadien n'est pas déloyal tout simplement parce qu'il refuse de contribuer aux guerres impériales jusqu'au moment où on lui aura donné une voix délibérante au Parlement impérial, jusqu'au moment où sept millions de Canadiens auront autant à dire dans le gouvernement de l'Empire qu'un ouvrier de la ville de Londres, de Liverpool, d'Edimbourg, de Glasgow, de Dublin ou de Belfast. »

M. Bourassa ne parlait pas ainsi au lendemain de sa victoire. Voici ce qu'il écrivait, le quatre novembre 1911:

« Pas plus dans cette campagne électorale, pourtant si vive, que nulle part ailleurs, nous n'avons fait appel aux préjugés ni même aux sentiments d'une race ou de l'autre.

« Notre rôle sera de fournir de la chair pour les canons des navires anglais. Ceux de nos compatriotes qui ont suivi le conseil de sir Wilfrid Laurier et qui sont allés en Afrique du Sud combattre les Boers se rappellent avec quels sentiments de mépris ils ont été reçus parmi les réguliers anglais. Ils se rappellent aussi le mépris qu'on leur appliquait: « coloniaux ». Ils sont revenus fatigués de leur vantardise impériale. » (*Le Clairon*, 11 oct. 1910)

VII

La dernière campagne de Beauparlant

Après sa victoire dans Drummond-Arthabaska, M. Bourassa défia sir Wilfrid Laurier d'ouvrir un autre comté. Parmi les comtés qu'il lui suggéra d'ouvrir, il mentionna celui de Saint-Hyacinthe. Bien que malade, notre député au fédéral releva le gant; il invita le chef nationaliste à démissionner à la Législature et il s'engagea à en faire autant au fédéral. Ainsi pourraient-ils se mesurer tous les deux dans le comté désigné à sir Wilfrid. Mais Bourassa, oubliant qu'il avait lui-même défié le Premier ministre, se contenta de partir pour l'Europe.

M. Beauparlant continuait à tenir des assemblées et l'honorable Rodolphe Lemieux réunissait les électeurs du comté voisin où il devait poser sa candidature aux élections prochaines. Documents en mains, le ministre de la Marine démontrait que le chef nationaliste avait approuvé les principes de la loi relative à une marine de guerre canadienne. M. Bourassa s'était aventuré plus loin, ajoutait-il, en admettant la participation éventuelle de cette marine aux guerres de l'Empire et en reconnaissant que le principe de la conscription pour la défense du pays n'était qu'une conséquence du juste devoir pour tout citoyen de le protéger en cas de danger.

M. Lemieux accusait M. Bourassa de combattre son ancien chef pour des motifs purement personnels et non à cause de sa politique qui, selon lui, était trop impérialiste. Il révéla que l'animosité de Bourassa contre Laurier avait comme origine sa déception pour ne pas avoir obtenu du Gouvernement fédéral l'une des trois fonctions suivantes: assistant-orateur de la Chambre, directeur de la poste à Montréal ou représentant du Canada en France. M. Lemieux raconta qu'un jour M. Bourassa était venu à son bureau pour lui dire, sur un ton menaçant: « Dites à Laurier que je suis plus dangereux dans mon siège de député de Labelle que dans le fauteuil de l'assistant-

orateur ». M. Bourassa, dans son journal, nia avoir prononcé ces paroles et avoir sollicité le poste de représentant du Canada à Paris. Il admit, cependant, avoir fait des démarches pour être nommé aux deux autres places.

Lors de son passage à Paris, Bourassa parut s'être abouché avec *La Libre Parole* de Drumont, un des chefs de l'antisémitisme et auteur de *La France juive*. Il lui aurait fait connaître ses principaux faits et gestes sur le continent européen et dans une dépêche, adressée de Londres à *La Libre Parole*, les lecteurs de ce journal apprirent que le bouillant politicien avait déclaré dans une récente entrevue:

« Il n'existe pas (dans la province de Québec) de parti nationaliste, mais il y a une doctrine de ce nom. Je ne réclame pas le périlleux honneur d'en être le chef. La Providence m'a cependant désigné pour en être le plus persévérant interprète. » (*L'Union* 27 déc. 1910)

Ces allures de prophète, ces attitudes contradictoires sur la politique canadienne et impériale du député de Saint-Hyacinthe, couvraient d'une brume épaisse les buts ultimes de sa violente campagne contre le chef du parti libéral. C'est en affirmant son culte pour la doctrine libérale, en invoquant sa loyauté envers la Grande-Bretagne, qu'il se faisait applaudir par les réactionnaires et les anti-britanniques les plus ardents. Ce qui les unissait à leur chef, c'était leur désir de renverser Laurier qui se proclamait un protagoniste de l'unité canadienne et de la fraternité entre les citoyens de toute langue et de toute religion. On ne lui pardonnait pas d'avoir su rallier à sa cause les Canadiens de diverses races et d'idéologie différente.

Dans l'enthousiasme de sa première grande victoire, Bourassa fournit la preuve que sa lutte contre son ancien chef était motivée par des raisons purement personnelles. Son premier article dans *Le Devoir* extériorise sa haine, traduit une vengeance assouvie et n'a aucun rapport avec la politique du chef libéral. En voici quelques extraits édifiants:

« J'écrivais, hier, que l'heure du châtiment et des leçons salutaires approche. En vérité, je ne croyais pas que le premier coup en dût sonner si tôt et avec tant d'éclat. C'est le revers le plus rude, et surtout le plus personnel¹ que M. Laurier ait subi depuis sa propre défaite dans ce même comté d'Arthabaska, en 1877.

« C'est le commencement de la fin — tel est le mot qui a jailli de toutes les bouches.

« Ce n'est pas le hasard des circonstances qui avait imposé au premier ministre la lutte où il vient de succomber. Il avait désigné lui-même, d'avance et secrètement, l'heure, le lieu et toutes les conditions du combat; puis il les avait imposées à ses adversaires avec l'autocratie d'un despote, l'astuce d'un Machiavel et la puissance corruptrice d'un chef d'Etat sans scrupule. »

Après avoir lu cette charge injurieuse, signée Henri Bourassa et dirigée contre son ancien chef, — ce vénérable citoyen jouissant de l'estime et du respect de ses adversaires politiques, et pour qui ses partisans éprouvaient une admiration que partageaient un grand nombre de sommités de la politique internationale — quel est celui qui oserait mettre en doute la déclaration de Rodolphe Lemieux, rappelant les menaces proférées par le député de Labelle contre sir Wilfrid Laurier?

Dans l'espoir de se gagner de nouveaux adeptes, la coalition contre sir Wilfrid convoqua une assemblée à Saint-Hyacinthe pour le vingt-deux juillet. L'accueil réservé à Bourassa et aux autres orateurs nationalistes fut plutôt froid alors que les noms de Laurier, de Beuparlant et de Lemieux, chaque fois qu'ils étaient prononcés étaient ponctués de vifs applaudissements. Ainsi on pouvait se rendre compte que la majorité des citoyens de notre comté demeuraient fidèles à la cause de Laurier.

Le parlement venant d'être dissous, ce qui entraînait une élection générale, Beuparlant, qui n'avait pas été invité à l'assemblée

(1) Ces mots ont été soulignés par l'auteur de cet ouvrage.

de Bourassa, convoqua celui-ci à un rassemblement pour le dimanche, treize août.

Nous étions fin juillet. La convention qui devait choisir un candidat, fut fixée au huit du mois suivant. Tout désignait Beuparlant, le député sortant de charge, mais, respectueux des principes d'une saine démocratie les délégués à la convention se réservaient le droit d'en nommer un autre si tel était leur désir.

Le dimanche six août, Beuparlant tenait une assemblée à Saint-Charles, où il m'invita à prendre la parole. La réunion terminée, Beuparlant, visiblement épuisé, me pria de le ramener sans tarder à Saint-Hyacinthe. Chemin faisant, il s'arrêta chez un cultivateur. Il était littéralement en sueur et pour se désaltérer il but un verre d'eau de puits. Ce liquide lui fut fatal. Il prit le lit en arrivant chez lui, mais il commit ensuite l'imprudence, malgré les conseils de son médecin, d'assister à la convention libérale. Sa candidature fut acceptée. De retour à la maison, il s'alita de nouveau puis, quelques jours plus tard, il fut hospitalisé pour subir une intervention chirurgicale. Ses intimes entretenaient de faibles espoirs à son sujet.

VIII

Une assemblée fatidique (1911)

Le rassemblement du dimanche treize août 1911, restera mémorable dans les annales politiques de notre province. Aimé Beuparlant, qui l'avait convoqué, gisait sur un lit d'hôpital. On eût aimé le voir se mesurer avec Bourassa car, s'il n'avait pas la haute culture du chef nationaliste, du moins possédait-il des connaissances étendues et une importante documentation concernant la politique fédérale et provinciale.

Dès les heures matinales, Saint-Hyacinthe, dont la population était d'environ dix mille âmes, était envahie par une multitude

d'étrangers venus des quatre coins de la province. Si l'on en croit les comptes rendus des journaux de l'époque, plus de trente mille personnes se pressaient aux abords du manège militaire. Les restaurants et les auberges ne suffirent pas à sustenter la foule. On rapporte qu'un citoyen réalisa \$184.00 en vendant de l'eau pure, à cinq sous le verre.

La maladie de notre candidat, M. Beauparlant, jetait un voile de tristesse dans l'âme des libéraux. Sur le coup de midi la foule apprit qu'un des partisans de Bourassa, lequel était natif de Saint-Hyacinthe, venait de trouver la mort dans un accident de la route, à l'entrée de notre ville. Les automobiles étant très rares à cette époque, un accident de ce genre était un événement peu ordinaire. Le dentiste Trudeau, fils d'un de nos vieux chefs bleus, s'était tué en heurtant sa voiture contre un poteau, dans une courbe du chemin de la rivière.

Ainsi, l'assemblée débutait sous de mauvais augures. Elle eut lieu au milieu d'un tumulte qui, sans être continu, n'en gêna pas moins le débit des orateurs. J'y assistais à titre de président de la Jeunesse libérale. Les discours furent, de part et d'autre, d'une extrême violence. Du côté libéral, les principaux orateurs furent Rodolphe Lemieux, Henri-Séverin Béland et Oscar Gladu; chez les oppositionnistes, Henri Bourassa et Armand Lavergne.

Dans son manifeste aux électeurs du pays, sir Wilfrid Laurier avait motivé la dissolution des Chambres par la nécessité de connaître l'opinion du peuple sur la question de la réciprocité dans nos relations commerciales avec les Etats-Unis. De connivence avec les nationalistes, les conservateurs avaient, par leur opposition à l'adoption de cette loi, mis le gouvernement en demeure d'en appeler à l'électorat. La loi de la Marine ainsi que celle de la réciprocité furent les deux sujets que débattirent les orateurs au cours de cette assemblée.

IX

Mort en pleine lutte

Le samedi dix-neuf août, six jours après la tenue de la grande assemblée à laquelle il devait être notre principal orateur, Aimé Beauparlant expirait sur son lit d'hôpital. Je me devais d'écrire dans mon journal, l'éloge funèbre de celui qui, après m'avoir précédé à la rédaction de *L'Union*, était devenu mon mentor en politique.

Cette mort imprévue avait provoqué, momentanément, un certain désarroi dans les rangs des libéraux. Comme en 1897, lors du décès de Maurice Saint-Jacques, nous étions à la veille du scrutin et nous n'avions pas de candidat libéral sur les rangs. De plus, nous n'avions, dans le comté, aucun citoyen de la valeur de M. Dessaulles pour sauver la situation.

Quelques chefs libéraux jetèrent les yeux sur M. L.-J. Gauthier, de Montréal. Cet avocat s'était fait élire, dans une élection partielle, député ministériel dans le comté de l'Assomption, en 1906. En 1908, il avait été défait par M. Walter Reid, un vrai libéral. On doutait de la loyauté de M. Gauthier dont le père était conservateur. Comme il attribuait sa défaite au fait qu'il avait dû négliger son propre comté pour aller ailleurs prononcer des discours pour M. Joseph Morin et contre M. Bourassa, les libéraux appuyèrent sa candidature en remplacement de M. Beauparlant.

Pour ma part, je ne prisais guère cette candidature, car les antécédents de M. Gauthier me rendaient sceptique au sujet de sa sincérité et de son attachement aux principes libéraux. J'acceptai, quand même, le fait accompli et m'engageai résolument dans la bataille.

La lutte fut dure. Le candidat et les orateurs nationalistes, ainsi que tous les anti-libéraux menèrent une guerre de corsaire. Pour rendre notre candidat impopulaire auprès des vieux rouges de Saint-Hyacinthe, ils exploitèrent ses anciennes compromissions avec les divers partis. De notre côté, nous fîmes état de la campagne hon-

teuse dirigée contre sir Wilfrid Laurier dans notre province et dans les autres parties du pays, en rapport avec la loi de la Marine et la question de la réciprocité avec les Etats-Unis. Tandis que nos adversaires du Québec prétendaient que Laurier était vendu aux Anglais, ceux des centres anglais affirmaient que l'Empire était en danger parce que Laurier subissait la domination du clergé et celle des manufacturiers américains.

Bourassa fut féroce dans ses attaques contre notre grand chef et ses lieutenants. Il ne ménagea pas, non plus, M. Gauthier qui se présentait dans la division électorale que lui, le chef nationaliste, représentait au Parlement de Québec. Bourassa se montra d'autant plus violent que son principal lieutenant, qui briguit nos suffrages, M. Ernest Guimond, avait été défait par moi l'année précédente.

Le soir du scrutin, notre candidat était élu par cent quatre-vingt-deux voix et Laurier perdait vingt-quatre sièges dans le Québec; le poison nationaliste avait accompli son œuvre néfaste, Laurier n'était plus à la tête du Gouvernement canadien. Henri Bourassa pouvait se vanter d'avoir vaincu le plus grand Canadien de son époque.

CHAPITRE DOUZIÈME

SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

I

Lendemain de défaite

Un voile de tristesse s'était abattu sur la ville. Des groupes de citadins, auxquels se mêlaient des gens de la campagne en quête des dernières nouvelles, s'entretenaient sur les trottoirs et la place publique. On espérait encore que les rapports des provinces éloignées modifieraient le résultat de l'élection. On avait peine à croire à la chute du gouvernement Laurier.

Le mardi précédent, sir Wilfrid avait tenu deux grands ralliements à Montréal, un dans l'ouest de la ville et l'autre dans l'est. De son côté, Henri Bourassa avait convoqué ses partisans à un rassemblement nationaliste dans la patinoire de la rue Ontario. Jamais on n'avait vu de foules aussi considérables à des assemblées politiques.

Après ces réunions, un incident regrettable, et disgracieux au possible se produisit en face de l'hôtel Viger, où sir Wilfrid, accompagné de Lady Laurier, devait arriver, d'un moment à l'autre, pour prendre le train à destination de Québec. Bourassa et ses lieutenants avaient organisé, à la patinoire Ontario, une contre-manifestation qui aurait pour théâtre la place Viger. Tout avait été synchronisé d'avance. Au moment où Laurier fit son apparition, le chef nationaliste haranguait la foule de ses partisans du haut d'un balcon de l'hôtel. Chauffés à blanc par ses tirades enflammées, des jeunes gens et des étudiants entourèrent la voiture du Premier ministre en vociférant: « A mort! A mort!... Tuez-le! Tuez-le!... » Et ce n'est qu'avec difficulté que la voiture de sir Wilfrid put se frayer un passage à

travers les manifestants, avant d'atteindre la gare. Cette scène révoltante souleva l'indignation de tous les honnêtes gens.

Une telle goujaterie devait avoir des répercussions à Saint-Hyacinthe où les rouges résolurent d'appliquer, une fois de plus, la peine du talion. Bourassa avait annoncé une assemblée chez nous pour le mercredi soir, veille de la votation. Les libéraux s'organisèrent pour préparer au chef nationaliste une réception semblable à celle qu'il avait réservée à Montréal à notre Premier ministre.

Dès les premières heures du matin, nos partisans envahirent la gare où un convoi spécial devait emmener Henri Bourassa et ses amis. Ayant eu vent de ce qui se préparait, les nationalistes étaient déjà sur les lieux pour protéger, le cas échéant, leur *Sauveur*. Comme la foule augmentait sans cesse et que les libéraux, de plus en plus nombreux, s'emparaient du débarcadère, l'organisateur des nationalistes eut recours aux services de la police, afin d'assurer la sécurité de leur chef à sa descente du train. Dès que celui-ci apparut sur la plate-forme, il fut accueilli par des huées et les mêmes quolibets dont nos adversaires avaient abreuvé sir Wilfrid quelques jours auparavant. Bourassa traversa la foule, escorté par quatre constables. Les sifflets et les vociférations l'accompagnèrent le long du parcours qu'il emprunta pour se rendre à l'Autoscope, où devait avoir lieu l'assemblée conservatrice.

La salle fut prise d'assaut par les nationalistes. Refoulés au dehors, les libéraux qui n'avaient pu trouver place à l'intérieur, se massèrent à l'entrée du cinéma. Tandis que Bourassa invectivait ses adversaires, des projectiles de toute nature se mirent à pleuvoir sur l'édifice; les carreaux des fenêtres volèrent en éclats et des morceaux de briques et des cailloux s'abattirent sur les orateurs et l'auditoire. Une femme et deux hommes furent blessés. Bourassa ne parla qu'une dizaine de minutes, puis il s'éclipsa prudemment par une porte arrière de l'édifice, pour trouver refuge chez un ami.

Le maire de la ville, M. Paul Payan, mandé en toute hâte, exhorta la foule au calme, à la modération. Sir Wilfrid était suffi-

samment vengé, disait-il. Mais le tumulte se poursuivit jusqu'au moment où la brigade d'incendie entra en scène. Comme elle se disposait à inonder les manifestants, ceux-ci se dispersèrent.

Pendant l'échauffourée, pour retarder le départ du train, des employés du chemin de fer avaient coupé, dans le plus grand secret, les accouplements en caoutchouc assurant le fonctionnement des freins à air. Les manifestants, ayant reformé leurs rangs, arrivèrent à la gare mais ils n'y trouvèrent pas le chef nationaliste. Les amis de Bourassa montèrent à bord du convoi, qui s'ébranla dans la direction de Montréal. On crut que Bourassa avait décidé de passer la nuit à Saint-Hyacinthe, chez l'un de ses partisans, mais il n'en était rien; il s'était fait conduire en auto à trois milles de la ville où, après entente avec le chef du train, il devait monter à bord de son convoi spécial.

Grâce à cette fuite dans la nuit, le chef nationaliste s'en était tiré indemne. N'empêche qu'il avait couru un grave danger en s'exposant à la vindicte populaire après sa campagne odieuse contre Laurier et l'affront qu'il lui avait infligé à Montréal.

II

Un député déçu

Après sa victoire, Henri Bourassa songea à abandonner la politique pour se consacrer exclusivement au journalisme. Vingt-deux nationalistes avaient pourtant été élus grâce à son prestige. De ce nombre, cinq seulement lui demeuraient fidèles, les autres s'occupaient de leurs intérêts personnels. Dégoûté, Bourassa déclara que le nationalisme n'était pas un parti, mais un simple mouvement, *un mouvement vers la crèche* avait ajouté sir Wilfrid Laurier à qui on avait rapporté ces paroles. *Le Nationaliste* confirmait cette remarque de l'ancien Premier ministre dans un de ses articles dont voici un extrait assez édifiant:

« L'assaut des ministres par les chercheurs de places dépasse en nombre et en persistance tout ce que vous pouvez imaginer. Chaque matin, les ministres trouvent leur antichambre remplie, encombrée de solliciteurs et je ne sais vraiment comment ils réussissent à conserver leur patience. C'est la répétition de ce qui s'est passé en 1896. On dirait que les partisans sont convaincus que les ministres doivent vider les bâtisses de l'administration et remplacer tous les anciens fonctionnaires par des nouveaux. »

Bourassa avait plus d'une raison d'être dégoûté de la politique. Ses propres lieutenants et les députés, élus sous sa bannière, l'abandonnaient pour passer dans le camp des conservateurs. De plus, les quémandeurs d'emplois ne cessaient de le harceler de leurs demandes, lui attribuant une influence d'autant plus grande qu'il avait été le principal artisan de la victoire des conservateurs sur les libéraux.

M. Bourassa, qui méprisait le patronage politique, à ses organisateurs sollicitant des faveurs ou un emploi pour l'un de ses électeurs, répondait invariablement: « Je n'ai pas été élu pour faire les commissions de tout le monde. » Comme le chef nationaliste ne s'occupait guère de ces questions futiles, et qu'il se bornait à prononcer des discours traitant d'économie politique et de relations internationales, la majorité de ses mandataires n'y comprenant rien, finirent par se lasser. Dans un pays comme le nôtre, ce qui importe d'abord c'est de construire et non de disserter sans fin sur un tas de sujets abstraits, sous prétexte qu'on possède le talent de bien dire, d'émouvoir les masses et de les convaincre que la raison, le droit et la justice sont de son côté et non ailleurs.

Le désenchantement de Bourassa ne tarda pas à être connu du public. Une rumeur persistante voulut que le chef nationaliste projetait de se retirer sous sa tente. Ses amis de Saint-Hyacinthe n'y ajoutèrent pas foi et ne se préoccupèrent pas de chercher un candidat éventuel. Mes amis libéraux me pressentirent à ce sujet et, tout en comptant que j'accepterais de poser ma candidature, que ce fût contre un conservateur ou contre Bourassa lui-même, s'employèrent à

démolir l'échafaudage de préjugés religieux qu'on ne cessait de dresser contre moi.

III

Une missive secrète (1911)

A titre de président de notre Chambre de Commerce je fus invité à participer à un congrès à Montréal. Au dîner de la Fédération provinciale dont faisaient partie les Chambres locales, j'eus, comme voisin de table, un prêtre qui m'expliqua pourquoi on me tenait en si grande suspicion dans le clergé catholique. Il me tendit une enveloppe contenant un pamphlet dont, croyait-il, je connaissais déjà le texte. C'était une copie imprimée de la lettre du chanoine Dumesnil adressée à Mgr Sbaretti, alors délégué apostolique au Canada; elle constituait un rapport sur les relations du clergé de la province avec les partis et les hommes politiques. M. Dumesnil, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, avait confié ce précieux document à un Père dominicain pour qu'il fût transmis à Rome. Etant imprimeur du *Petit Rosaire* et en relations suivies avec des membres de l'Ordre de Saint-Dominique, les milieux cléricaux prétendirent que cette missive m'avait été remise dans le but de la rendre publique; de là la haine dont j'étais l'objet de la part des chefs réactionnaires.

Chose étrange, je n'avais pas eu connaissance de cette lettre; elle était signée P.G. et son auteur déclarait l'avoir publiée pour punir le Supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe qui, disait-il, ne voyait que des suppôts du démon chez ceux qui refusaient de se laisser guider par nos politiciens en soutane.

Quant à M. Dumesnil, il pensa qu'un de ses amis du couvent des dominicains l'avait trahi. Comme j'étais la bête noire des cléricaux, la nouvelle de ma prétendue vilénie fut colportée dans tous les milieux où elle pouvait me nuire. Le prêtre qui m'avait commu-

niqué, le soir du congrès, une copie de la lettre de M. Dumesnil, ne croyait pas à une trahison de ma part, mais il n'en était pas moins satisfait d'apprendre de ma bouche que je n'étais pour rien dans la publication du pamphlet en question.

J'ai vainement tenté d'éclaircir l'origine de la publication d'un document si important, qui relatait un aspect particulier de notre histoire contemporaine. L'auteur expira le cinq décembre 1911 après avoir conservé, jusqu'à sa mort, l'impression que j'avais livré à la publicité une lettre secrète destinée à la curie romaine. Qui donc a dit: « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose »?... Sans doute, mes adversaires politiques de l'époque avaient lu Beaumarchais, et ils n'ignoraient pas que peu de gens résistent à la calomnie, puisqu'elle accable les plus honnêtes d'entre eux.

IV

Preliminaire d'une candidature (1912)

Vers la fin de décembre 1911, notre député au provincial, M. Bourassa, fit des démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir le poste de Commissaire Canadien à Paris, charge qu'il avait sollicitée en vain, au temps de sir Wilfrid Laurier. Nonobstant l'opposition de l'honorable Samuel Hughes, ministre de la Milice et porte-parole des Orangistes, le cabinet fédéral se rendit à sa demande mais le gouvernement français refusa de ratifier cette nomination. Bourassa en éprouva une telle déception qu'il prit à partie les ministres qui ne lui avaient pas été favorables et tourna en ridicule Sam Hughes, dans un article qu'il publia dans *Le Devoir*. En commentant l'attitude du chef nationaliste, *Le Soleil* déclara: « Le grand maître, n'ayant pas de faveur à espérer du cabinet, commence à lui faire la guerre. »

Il y avait une grande part de faussetés dans les racontars qui circulaient au sujet de notre député; cependant la déception qu'il

éprouvait depuis ses récentes victoires électorales était évidente puisqu'il se désintéressait de plus en plus du comté qu'il représentait à la Législature.

En décembre, mon journal ne publia qu'une édition par semaine, les journaux quotidiens, à grand tirage, lui portant une concurrence à laquelle il ne pouvait faire face. Pour pallier ces difficultés d'ordre matériel, et dans le dessein de faire disparaître certaines préventions chez un groupe de libéraux, datant d'anciennes coteries qui avaient divisé nos partisans, je crus opportun de changer le titre de *L'Union* qui devint *Le Clairon*.

Le nouveau journal parut pour la première fois, le deux janvier 1912. Comme il fut, sur le plan provincial, le principal artisan de la réintégration du comté de Saint-Hyacinthe dans les rangs du parti de la réforme, il n'est pas hors de propos d'en dégager la physionomie en rappelant les grandes lignes de son programme:

« Le Clairon sera, avant tout, une feuille se dévouant aux intérêts de la ville et de la région de Saint-Hyacinthe.

« Notre journal sera libéral; nous avons foi dans les vrais principes libéraux pour la sauvegarde de nos droits religieux et nationaux, et nous serons prêts à combattre pour ces principes, envers et contre tous.

« Nous croyons que le parti libéral, à Québec comme à Ottawa, a fait beaucoup de bien pour le pays. Mais il reste encore, comme il restera toujours, quelque chose à accomplir.

« Nous nous permettrons souvent de signaler des réformes qui s'imposeront dans différents domaines. Les routes du comté sont toujours dans leur état affreux, alors que celles des régions avoisinantes s'améliorent grâce à l'activité de leurs députés et au gouvernement qui les subventionne. Nous avons toujours la douce servitude des ponts de péage, alors que le gouvernement dépense ailleurs des sommes considérables pour les faire disparaître. Nous jouissons aussi, de par la grâce de nos anciens régimes moyen-

» âgeux, d'une agréable barrière qui orne un chemin prétendu maca-
 » damisé, pour rappeler aux malheureux obligés de la subir, qu'il
 » faut quelquefois dans la vie payer pour souffrir. Le rachat de ces
 » ponts et de cette barrière de péage, l'amélioration de nos routes
 » vicinales, voilà des réformes auxquelles nous voulons nous dévouer.

« Dans le domaine de la politique fédérale, nous nous atta-
 » chons surtout à combattre l'assaut que les impérialistes sont à
 » faire à notre autonomie. M. Cahan, un des plus ardents impéria-
 » listes du pays, et, disons-le, malheureusement pour ceux qui se
 » réclamaient, aux dernières élections, du titre d'autonomistes pour
 » mener la lutte contre le parti libéral, l'ami de cœur de M. Bou-
 » rassa, agite en ce moment la question de la fédération impériale
 » qui paraît sourire au bouillant chef nationaliste. Nous croyons que
 » cette fédération impériale serait un désastre, non seulement pour
 » notre nationalité, mais même pour notre pays, et nous la combat-
 » trons de toutes nos forces.

« Nous sommes satisfaits du statut actuel du citoyen canadien
 » et nous n'aspérons pas à nous mêler à toutes les querelles de l'Em-
 » pire Britannique; nous ne voulons pas les faire nôtres pour le seul
 » avantage de dire que le Canadien a voix dans le chapitre impérial.
 » Cette politique, c'est le danger du moment et nous la traiterons
 » comme telle. »

Ainsi, pour mieux atteindre le Capitole, j'avais modernisé mon
 arme principale, mon journal. Dans mon premier numéro, j'eus
 l'extrême satisfaction de relater le succès du parti réformiste, à
 l'Hôtel de ville; nos candidats, le maire Payan et tous les échevins
 étant élus par acclamation dans les cinq quartiers. Le deuxième
 numéro faisait mention que M. L.-P. Morin, celui qui m'avait jadis
 menacé de la faillite parce que j'avais critiqué son idole Henri
 Bourassa, confessait jugement dans une cause où je le poursuivais
 pour diffamation de caractère. Enfin, le troisième numéro du *Clairon*
 salua le retour à Saint-Hyacinthe du Révérend Père Constant Doyon,

o.p., qui revenait d'un séjour de deux ans à Sainte-Anne de Fall-
 River.

Ce religieux, qui m'avait aidé en me confiant les travaux
 d'impressions du couvent des dominicains de Saint-Hyacinthe,
 n'éprouvait guère de sympathie pour le conseil des Chevaliers de
 Colomb de notre ville, dans lequel il voyait une faction de catholi-
 ques à la remorque de cléricaux irlandais accusés de vouloir faire
 disparaître la langue française dans nos écoles des autres provinces
 du Dominion. De plus, il n'ignorait pas que les dirigeants des Che-
 valiers faisaient servir leur association, chez nous, à des buts profanes
 plutôt qu'à des fins religieuses.

Il prononça, au début de 1912, à l'église Notre-Dame, un
 sermon au cours duquel il manifesta ses sentiments à cet égard. Le
 conseil local porta plainte auprès de l'évêché. Monseigneur Bernard
 n'admettait pas que les questions temporelles fussent mêlées aux
 questions de religion. Selon ce digne prélat, les pasteurs devaient se
 montrer satisfaits si les fidèles se bornaient à être des fils soumis,
 obéissants et respectueux des matières relevant exclusivement du
 dogme catholique.

Monseigneur Bernard, dont l'esprit de conciliation et de modé-
 ration était connu de tous, après avoir examiné la plainte, écrivait
 aux Chevaliers de Colomb:

« Jusqu'à présent, je n'ai pas eu à me plaindre de vos divers
 » conseils dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

« En conséquence, je ne puis pas approuver la dénonciation
 » que le Père Doyon a faite, en chaire, de votre société. Il n'avait
 » reçu pour cela, de ma part, aucun mandat. Je réserve à moi seul
 » le soin de formuler semblables dénonciations, quand les circons-
 » tances pourront l'exiger ».

Les Chevaliers de Colomb avaient demandé une direction à
 Mgr Bernard si l'on en juge par la suite de la lettre du prélat.
 Il leur suggérait de suivre celle qu'ils s'étaient tracée eux-mêmes et
 il laissait clairement entendre que tout ne s'était pas passé comme

il se devait, chez les Chevaliers de Colomb, dans d'autres diocèses. La lettre de l'évêque se terminait comme suit:

« En suivant cette ligne de conduite, non seulement vous éviterez certains écarts commis ailleurs, mais vous servirez ici la cause catholique, dans un temps où l'Eglise a besoin de l'édification et de l'effort de tous ses enfants. »

Le Père Doyon ne se montra pas offensé de cette lettre; elle lui fournissait, au moins, une justification objective si elle le blâmait au point de vue disciplinaire.

Cet incident défraya la chronique locale au moment où les libéraux de notre ville s'organisaient en prévision des prochaines élections provinciales. Cependant, il ne pouvait être préjudiciable à ma cause puisqu'il indiquait que les réactionnaires n'étaient pas approuvés par l'unanimité du clergé. Un autre incident se produisit et mes adversaires commirent la bévue de l'utiliser à leur profit. Mais, celui-ci tourna nettement à mon avantage.

A sept milles de Saint-Hyacinthe, il y avait un curé de campagne dont l'aïeul paternel avait été le compagnon intime de mon grand-père, le porteur d'eau. Il se nommait Auguste Laurence et il venait souvent me rendre visite au grand scandale des bigots. On qualifiait son zèle apostolique d'exagéré et on le blâmait de fréquenter un citoyen soupçonné d'appartenir à la franc-maçonnerie. Comme mes relations avec ce digne prêtre donnaient un démenti à l'accusation d'anticatholicisme et d'antireligion colportée contre moi, mes adversaires cherchèrent à dénigrer l'abbé Laurence. Fort heureusement, ce curé n'était pas homme à se laisser intimider par les menaces des journaux réactionnaires, et ce d'autant plus qu'il jouissait de la confiance et de l'estime de son évêque, Mgr Bernard.

Un jour, pour me ridiculiser, *La Tribune* publia, dans sa rubrique « mots-pour-rire », qu'un de ses rédacteurs avait rencontré Damien Bouchard sur le boulevard Girouard, tenant un chapelet à la main et récitant des invocations à Saint-Joseph.

Cette note perfide voilait une menace; elle laissait prévoir que si je persistais à me présenter comme candidat à l'Assemblée législative, le journal révélerait les raisons ayant provoqué, plusieurs années auparavant, ma démission de membre de l'Union Saint-Joseph. Entre parenthèses, j'avais abandonné cette société de bienfaisance tout simplement parce que je ne voulais pas être à la merci d'espions chargés de surveiller ma conduite religieuse.

Mon ami, le curé Laurence, ignorant les raisons de cette démission crut voir dans la note en question, une insinuation injurieuse et non justifiée, il écrivit une lettre de protestation au directeur de *La Tribune*. Ce journal riposta par un violent article où le brave curé était traité de naïf et autres amabilités du même genre. Pour se venger, les cléricaux firent tirer à des milliers d'exemplaires le numéro du journal dans lequel ces insolences étaient imprimées et les firent distribuer à travers le comté. Commentant cette tactique méprisante, *Le Clairon* écrivit en éditorial:

« Nos adversaires, pour appuyer leur honteuse campagne, ont » distribué dans le comté des copies du dernier numéro de leur » journal dans lequel on traite de naïf un respectable prêtre qui a » désapprouvé, par une lettre, les insultes que l'on verse à flots épais » dans les colonnes du journal de la rue Saint-Antoine. Si *Le Clairon* » eût écrit un article de ce genre dans ses colonnes, quels cris de » putois n'auraient pas lancés les Guimond, les Taché, les Cabana, » les Desrochers et les Frenette. Ils se seraient voilé la face et nous » auraient accusés d'être des insulteurs de prêtres. Mais, pour eux, » tout est permis ».

Des tactiques de cette nature étaient fort disgracieuses pour moi et ma famille. Elles constituaient quand même des armes à deux tranchants et je me demande si elles ne firent pas plus de mal à mes adversaires qu'à moi-même. En tout cas, elles me valurent la sympathie de tous les honnêtes gens. L'intervention du Père Doyon et celle du curé Laurence prouva, d'une façon non équivoque, que je comptais des amis chez les membres du clergé. Enfin, la manière

d'agir de mes adversaires politiques réchauffa le zèle de mes partisans, qui redoublèrent d'activité pour assurer le triomphe de ma cause et mousser ma candidature à la convention libérale, afin de reconquérir notre comté tombé aux mains des nationalistes en 1908.

V

Avant la convention

Ma candidature ne souriait pas aux amis des grandes corporations. Ma politique en faveur de l'étatisation de certains services d'utilité publique, inspirée par les abus des monopoles, de même que les mesures que j'avais fait adopter par le conseil municipal pour supprimer la gabegie dans l'octroi des contrats pour travaux publics, m'aliénaient l'appui de tous ceux qui ont recours au gouvernement dans l'unique but de servir leurs propres intérêts.

Notre député au fédéral, M. Gauthier, fils d'un ancien chef conservateur, ne jouissait pas d'une très grande popularité et l'on doutait de la sincérité de ses convictions politiques. De plus, il n'habitait pas Saint-Hyacinthe. On se demandait s'il serait favorable à un candidat qui ne subissait pas l'influence des cléricaux. Il est vrai que j'avais parlé en sa faveur sur les tréteaux publics. En tout cas, il ne s'objecta pas à ce que je fusse choisi à la convention.

Saint-Hyacinthe était aux mains des nationalistes, à Québec; son député, Henri Bourassa, pouvait compter sur l'appui du clergé politico-religieux ainsi que sur les puissances d'argent qui me feraient une lutte à mort. D'autre part, dans le camp de mes adversaires libéraux, on souhaitait ma disparition de la scène publique et, dans l'espoir de hâter ma ruine, on ne s'objectait pas à ma candidature, assurés qu'on était que je courais à ma perte. Ainsi, espérait-on se débarrasser, une fois pour toutes, du petit-fils du porteur d'eau, le chef des *Quétennes* du Marché-à-Foin.

Je savais le mépris dans lequel me tenaient les aristocrates du haut de la côte. N'empêche que ces gens-là étaient heureux quand j'aidais l'un des leurs, soit par mon journal, ma plume ou ma parole, et que j'usais de mon influence auprès de la classe des pauvres gens, au sein de laquelle j'étais né et où je continuais à vivre.

Parmi les facteurs qui servaient ma cause, entrain en ligne de compte le succès que j'avais obtenu en municipalisant l'éclairage public. Cette entreprise devait, selon les prévisions de mes adversaires, intéressés dans la compagnie locale d'électricité, entraîner des dépenses plus considérables que celles prévues dans le règlement que les contribuables avaient approuvé. Malgré des poursuites judiciaires dont le conseil fut l'objet de la part des constructeurs qui n'étaient point satisfaits des conditions de leur contrat, on en vint à une entente et leurs réclamations furent abandonnées sans que la municipalité eût à déboursier un sou de plus que le montant voté par les électeurs. Sans aucun doute, c'était moi, le greffier de la ville et le promoteur de cette entreprise publique, que l'on avait voulu atteindre en instituant ces procédures tracassières. Le dénouement heureux de cet imbroglio municipal, juste avant la convention, prouva que je n'avais pas trompé le maire de la ville lorsque je lui avais déclaré que ce projet de municipalisation de l'éclairage épargnerait aux contribuables des milliers et des milliers de dollars, et qu'ils auraient ainsi la preuve qu'on les avait exploités en leur chargeant sept cents et demi le kilowatt-heure pour du courant qui pouvait se fabriquer avec du charbon pour un cent l'unité d'énergie.

Au début de 1912, j'avais été réélu à la présidence de la Chambre de Commerce. En ma double qualité de président de cette association et de greffier de la ville, j'avais réussi, avec le concours de mes collègues, à décider des manufacturiers à construire des industries à Saint-Hyacinthe: la manufacture de chaises Duhamel, dans le quartier trois, et la manufacture de cigares L.-O. Grothé & Cie, dans le quartier cinq. Ainsi, en participant activement au

développement de la ville, je paralysais la campagne de dénigrement dont j'étais la cible de la part d'adversaires politiques.

Cette année-là, la guillotine politique fonctionnait d'une façon régulière chez les fonctionnaires de l'ancien régime fédéral. Aucun employé n'était épargné. Des familles de pauvres gens étaient jetées sur le pavé pour faire place aux favoris du parti conservateur. Sans avis préalable, un respectable vieillard, qui avait hébergé Beauparlant qu'il considérait comme son fils, fut mis à la porte de la conciergerie du bureau de poste de Saint-Hyacinthe et remplacé par un partisan du nouveau régime. Mon père, vétéran de la guerre des Fenians et médaillé militaire, qui était gardien de l'arsenal, fut également congédié. Il dut reprendre son couteau de coupeur de cuir et aller habiter un modeste logement dans une maison construite par mon frère.

L'avocat Guimond, le candidat nationaliste défait aux élections fédérales, exerçait le patronage gouvernemental à Saint-Hyacinthe. Il avait comme aviseur M. J. de L. Taché, le propriétaire du journal conservateur. Nous les tenions, tous deux, responsables de ces destitutions, d'autant plus injustes et arbitraires qu'elles s'effectuaient sans préavis.

Les libéraux avaient réorganisé leurs cadres et tenaient des assemblées à travers le comté. La question des écoles du Keewatin, thème de leurs discours, avait permis à sir Wilfrid Laurier de mettre les nationalistes en contradiction flagrante avec la politique qu'ils avaient prêchée aux dernières élections. Sur vingt-deux députés du parti des purs, dix-sept étaient passés dans le camp des conservateurs. Cette défection, chez les nationalistes, affaiblissait d'autant la cause des adversaires du gouvernement Gouin.

L'assemblée pré-électorale la plus importante eut lieu le dimanche, dix-sept mars. Notre député au fédéral, M. Gauthier, y prononça l'un de ses discours les plus remarquables de sa carrière. Je lui succédai à la tribune et, reprenant les accusations portées contre Bourassa et les nationalistes, j'expliquai pourquoi il fallait, à tout

prix, abattre le chef des cléricaux. Je rappelai qu'il avait capté notre confiance, en 1908, en jurant qu'il ne ferait jamais la lutte au gouvernement fédéral, alors que six mois plus tard, ici même, à Saint-Hyacinthe, il foulait aux pieds ses promesses en accusant Laurier d'être un traître, d'avoir renié sa langue, sa race et sa religion.

Aux dernières élections fédérales, Bourassa avait dit, en pleine assemblée, « Donnez-moi vingt députés nationalistes et je vous promets que vingt-quatre heures après la rentrée des Chambres la loi de la Marine sera rappelée. » La province lui en avait donné vingt-deux. Non seulement cette loi ne fut pas rappelée, mais quand la question des écoles du Keewatin vint sur le tapis, des bedeaux nationalistes supplièrent le gouvernement d'accorder aux catholiques du Keewatin ce que Laurier avait obtenu pour leurs coreligionnaires du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Mais le gouvernement refusa. Ce qui n'a pas empêché dix-sept députés nationalistes d'abandonner leur chef pour s'acoquiner avec les conservateurs au pouvoir.

Le peuple se rendait compte que les vrais patriotes ne sont pas toujours les beaux discoureurs, ni les politiciens préférant aux choses pratiques les spéculations de l'esprit. Les vrais patriotes sont rivés à la terre et ne s'intéressent qu'aux réalités de l'existence. Dans un comté moitié agricole, moitié industriel, on n'a que faire des doctrines. C'est Montesquieu, je crois, qui a dit: « J'aime les paysans, ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers. » Si l'on s'était borné, au conseil municipal, à discourir au lieu d'accomplir des œuvres pour le plus grand bien de la collectivité, nous n'aurions pu réaliser les progrès dont Saint-Hyacinthe s'honore aujourd'hui. Si M. Bourassa, notre député au provincial, s'était intéressé à nos chemins de campagne peu carrossables, au lieu de consacrer ses efforts à démolir Laurier, le sort de nos cultivateurs n'aurait-il pas été amélioré? L'heure a sonné, pour nous, d'élire un député qui se mettra résolument à la tâche afin d'améliorer les conditions de vie

de ses mandataires. Si semblable tâche a été jugée indigne d'un descendant de seigneur, confions-la à un fils de roturier qui ne craint pas de se souiller les mains en pressant celles d'un ouvrier ou d'un cultivateur.

VI

Bourassa, déçu, prend sa retraite

La session provinciale tirait à sa fin. Ceux qu'il avait aidés à se faire élire aux Communes, ayant abandonné le programme nationaliste, Henri Bourassa semblait se désintéresser de plus en plus des débats de la Chambre. Dans les milieux bien informés on disait qu'il ne se présenterait pas aux prochaines élections. Détesté par les vrais libéraux et par les admirateurs de Laurier en général, renié par les nationalistes d'hier et leurs partisans avides de se caser à la crèche, méprisé par les impérialistes et les fanatiques protestants, Bourassa, isolé de tous, ne pouvait logiquement songer à demeurer dans l'arène politique. D'ailleurs, la réception qui lui avait été réservée à l'Autoscope avait marqué le déclin de sa popularité. Et puis, Laurier vaincu, le chef nationaliste n'avait plus, pour ainsi dire, aucune raison de combattre.

La veille de la prorogation des Chambres, le mardi deux mars 1912, Bourassa fit ses adieux aux électeurs de Saint-Hyacinthe. En marge de cette visite, j'écrivis dans *Le Clairon*:

« Même dans ses moments de sorties véhémentes contre la trahison de Laurier, de celles de Monk, de Pelletier, de Bruno Nantel, on sentait, dans les accents de l'orateur, un relent de déception profonde. On voit qu'il demeure le Grand Incompris.

« C'est pourquoi il se retire sous sa tente, comme Mahomet s'est retiré dans le désert, pour méditer sur l'ingratitude des hommes et préparer un Coran politique qu'avec le concours de Cahan il tâchera de faire adopter par les Canadiens français pour les sau-

» ver des dangers de l'impérialisme en les submergeant dans la Fédération Impériale. »

Le lendemain de l'assemblée de Bourassa, les Chambres furent prorogées. Quelques jours plus tard, le parlement était dissous et les élections provinciales fixées au quinze mai suivant.

La décision du chef nationaliste de ne plus briguer les suffrages de l'électorat, éclaircissait la situation dans notre comté. Des candidatures éventuelles se dessinaient à l'horizon mais les chefs libéraux refusaient de se prononcer tant que je demeurerais sur les rangs; l'unanimité seule pouvait nous permettre de reconquérir notre division électorale. Dans le but de m'éliminer, on évoqua, auprès de mes partisans, mon âge — j'avais à peine trente ans — et le fait que ma candidature serait mal accueillie par le clergé. On ajouta que j'étais né au Marché-à-Foin, que j'étais le fils d'un cordonnier et le petit-fils d'un charroyeur d'eau. Autant d'arguments qui ne réussirent pas à influencer la décision de mes amis. Si j'avais été choisi pour engager la bataille avant la retraite de Bourassa, disaient-ils, je n'en étais pas moins digne de porter le drapeau libéral maintenant que la lutte s'annonçait devoir être plus facile.

Devant le peu de succès de leurs démarches, mes adversaires eurent recours à d'autres moyens pour m'obliger à me retirer des rangs. Ils prétendirent que si j'étais choisi à la convention, le conseil municipal exigerait ma démission comme greffier de la ville. Or, mon journal et mon imprimerie suffisant à peine à solder leurs frais d'exploitation, je n'avais pas d'autres ressources pour faire vivre ma famille que le salaire que je recevais de la ville. Je ne fus pas long à savoir que les actionnaires de la compagnie locale d'électricité étaient au fond de l'affaire et qu'ils espéraient, en me faisant limoger, reprendre plus facilement le contrôle de l'éclairage public.

Ma situation n'était pas de tout repos. Je venais de prendre possession de la villa que j'avais achetée de M. Joseph Morin et, pour boucler mon budget, j'avais converti cette somptueuse demeure en une maison de rapport. Les modifications à cet immeuble

m'avaient occasionné des déboursés considérables. Il en avait été ainsi lorsque j'aménageai en bureaux une partie de la bâtisse de mon imprimerie. Ce n'était vraiment pas le temps de me suggérer d'abandonner la charge de greffier de la ville.

Ainsi cherchait-on, par tous les moyens imaginables, à m'éclipser de la vie publique. Malgré cela, je savais fort bien que si j'étais battu aux élections, sans avoir démissionné, je conserverais ma charge de greffier et la surintendance des usines municipalisées, ce qui, cela va de soi, n'était pas de nature à favoriser les ambitions de la compagnie privée. Par contre, si j'offrais ma démission avant de me présenter et si je n'étais pas élu député, je me trouverais alors sans aucun appointement.

Ma femme, dont les sages conseils m'étaient fort précieux dans les moments critiques, ne perdait jamais confiance: « Si tu es battu, me disait-elle avec ce courage qui, chez elle, ne s'est jamais démenti, nous nous en sortirons comme nous pourrons. » Je partageai son optimisme et posai ma candidature à la convention du vingt-deux avril.

En dernier ressort, la compagnie d'électricité eut recours à un autre stratagème, elle répandit le bruit que les machines de notre centrale d'énergie n'étaient pas assez puissantes pour faire fonctionner toutes nos pompes à incendie. Cette affirmation gratuite, formulée dans l'unique but de me nuire auprès des électeurs, ne fit pas long feu car nous nous empressâmes de prouver sa fausseté.

VII

Sur le chemin de la victoire

Afin de prouver que la ville était suffisamment protégée contre les dangers d'incendie, et démentir les rumeurs que faisaient circuler mes adversaires, le mardi, seize avril, une alarme générale fut sonnée dans Saint-Hyacinthe. Les sapeurs-pompiers, réguliers et volon-

taires, appliquèrent, aux diverses bornes-fontaines, huit lignes de boyaux d'arrosage; cinq, munies de lances ayant un orifice d'un pouce de diamètre, et trois de trois-quarts de pouce. Toutes ces fontaines entrèrent en action en même temps et la nouvelle usine n'eut aucune difficulté à fournir le rendement nécessaire à leur alimentation. A un mille de l'usine, la pression se maintint à cent quinze livres. D'après l'estimation du chef de la brigade, le système pouvait encore absorber dix jets d'eau additionnels. Cette démonstration, accomplie devant de nombreux spectateurs, convainquit la population de Saint-Hyacinthe que j'avais raison contre mes délateurs.

Le lundi suivant, j'étais choisi à l'unanimité candidat du parti libéral. La lutte débuta par un rassemblement des électeurs de la ville et de la campagne. La foule était considérable et la bataille promettait d'être rude, encore plus rude que celle de l'année précédente. Les cléricaux s'étaient donné le mot pour m'écraser à tout prix. L'ancien président du Sénat, l'honorable Raoul Dandurand, rehaussait de sa présence cette assemblée. Il était l'un des plus ardens champions de la réforme scolaire, et il se déclara heureux d'avoir été choisi comme mon parrain politique. Sa présence à mes côtés démentait, de façon péremptoire, les assertions de mes adversaires qui avaient fait circuler, chez les pauvres gens, qu'aucune personnalité importante ne viendrait parler en ma faveur.

Quant à l'appui du clergé, jamais le parti libéral ne l'avait obtenu. L'influence indue des prêtres-politiciens allait peut-être se manifester, une fois de plus, mais ce serait, comme toujours, en sourdine, car notre évêque, Mgr Bernard, n'était pas en faveur de l'intervention des membres du culte dans les affaires purement temporelles. A tout événement, la lettre du curé qui avait pris ma défense, il n'y avait pas si longtemps, prouverait à tous qu'il y avait au moins un prêtre dans notre comté qui ne craignait pas de plaider la cause de ceux que l'on accuse injustement.

Relativement à ma situation à l'hôtel de ville, ce que j'avais prévu se produisit; à une réunion du conseil, un échevin déclara que

le greffier de la ville ne pouvait, décevant, siéger à la Chambre comme député. Selon lui, les contribuables n'admettraient pas qu'un citoyen, cumulant deux fonctions publiques, reçoive deux salaires. Cependant, la ville avait tout intérêt à garder un employé possédant plusieurs années d'expérience dans l'administration municipale. En tout cas, comme je n'étais pas riche, on pouvait, tout de même, attendre quelques semaines avant d'exiger ma résignation comme greffier. Les avis étant partagés, cette division au conseil pouvait m'être préjudiciable et compromettre les résultats de mon élection. J'offris donc ma démission, comme greffier et comme surintendant des usines; elle fut acceptée, séance tenante, et, de concert avec les affidés de la compagnie électrique, on me remplaça aussitôt afin de me fermer les portes de l'hôtel de ville, et que je ne sois pas tenté d'y retourner, si les élections m'étaient défavorables.

Mais parfois il y a loin de la coupe aux lèvres et la victoire n'était pas si certaine. Mes adversaires avaient choisi, pour me faire la lutte, le candidat qui s'était présenté aux élections fédérales, l'avocat Guimond qui avait donné du fil à retordre au candidat libéral.

La première assemblée contradictoire eut lieu sur la place du Marché-Centre. Dans les premiers rangs, devant l'estrade, se pressaient les chefs libéraux du Marché-à-Foin. Ils m'accueillirent, le sourire aux lèvres. Ils étaient tous sobres; ni le whisky ni l'argent n'avaient réussi à m'aliéner ces braves gens dont les votes m'étaient indispensables. Ainsi on n'avait pu répéter la manœuvre de 1904, lors de l'élection de M. Blanchet; les libéraux du Marché-à-Foin n'étaient pas à vendre.

Je fis état de la lettre du prêtre qui était un témoignage de moralité, ce qui fit dire à mes adversaires que je me servais d'un certificat de confession pour faire ma campagne politique. On alla jusqu'à assimiler mon cas à celui d'Henri IV qui avait dit, pour capter la confiance des Français: *Paris vaut bien une messe.*

Tel que prévu, la bataille fut extrêmement rude. Le fils du père Damien sut éviter les écueils et les pièges semés sur sa route par des

adversaires sans scrupule. Encouragé par la classe des humbles dont il était issu, et soutenu par la confiance que lui témoignaient les vrais libéraux qui l'avaient vu à la peine, dans les premières années de ses activités publiques, il put triompher de tous les obstacles.

Le quinze mai 1912, le comté de Saint-Hyacinthe m'accordait une majorité de quatre-vingt-dix voix. Le gouvernement Gouin était maintenu au pouvoir par une majorité de quarante-deux comtés sur quatre-vingts. Laurier était vengé, et, dans Saint-Hyacinthe, le plus fervent de ses admirateurs, le petit-fils du porteur d'eau succédait, sur la colline parlementaire, au seigneur de Montebello.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	9
CHAPITRE I	
AU BAS DE LA CÔTE	11
I—Un clerc, son patron et la guigne; II—La querelle Morison-Bernier; III—La vie d'un pauvre étudiant; IV—Hypnotisme de foire; V—L'hypnotiseur bienveillant; VI—La « petite messe »; VII—Sir Georges-Etienne Cartier.	
CHAPITRE II	
CHERCHANT LA VOIE	31
I—Un philosophe trop loquace; II—La grève des ramoneurs; III—La conflagration de 1903; IV—Un jeune réformateur; V—Un rival bienveillant; VI—Un espoir qui renaît; VII—La lutte idéologique se poursuit; VIII—Journal d'opinions sauvé de la faillite.	
CHAPITRE III	
LE SENTIER SE DESSINE	45
I—Premières heures de journalisme; II—Présage de réconciliation; III—Laurier tel qu'il fut; IV—Embarquement pour Cythère.	
CHAPITRE IV	
GRAVISSANT LE SENTIER	57
I—En voyage de noces; II—Mort tragique de J.-B. Blanchet; III—Trois de la vieille garde; IV—Au seuil de la vie publique; V—La grève des imprimeurs; VI—Entrée à l'Hôtel de Ville; VII—Un libéral inconnu; VIII—Meneurs clandestins; IX—Poudre dans l'air.	
CHAPITRE V	
ESCARMOUCHES EN COURS DE ROUTE	85
I—Une double célébration; II—Un visiteur nocturne; III—La grande surprise; IV—Ingérence cléricale; V—Le chauvinisme; VI—Réaction contre Liberté; VII—La lutte contre l'obscurantisme; VIII—Un pas en avant; IX—A la veille d'une élection.	
CHAPITRE VI	
LES ENGAGEMENTS MINEURS SE CONTINUENT	119
I—L'ostracisme; II—Sur une route tortueuse; III—Les murs ont des oreilles; IV—Le petit-fils de Papineau; V—Préliminaires d'une élection mémorable; VI—Prise du pouvoir municipal.	

CHAPITRE VII

NOUVEAUX HORIZONS 149

I— *Dura lex sed lex*; II— Le sénateur Dessaulles; III— Début des réformes; IV— Le « Rédempteur » et le « Sauveur »; V— Lutttes à la tribune et devant les tribunaux; VI— L'élection de Bellechasse et la messe de Buckland.

CHAPITRE VIII

EN RASE CAMPAGNE 171

I— A-côtés de la politique des petites villes; II— Une élection fort contestée; III— 1908, une année fatidique; IV— Après la pluie, le beau temps; V— Poudre dans l'air; VI— Les libéraux se maintiennent; VII— En retraite temporaire.

CHAPITRE IX

DANS L'ARÈNE 197

I— Cocasseries de la politique; II— Perturbation dans le monde religieux et civil; III— Une élection décisive; IV— Le Congrès Eucharistique; V— L'idéologie libérale triomphe; VI— Violents engagements préliminaires.

CHAPITRE X

À L'ŒUVRE COMME À L'ÉPREUVE 215

I— Premières réalisations; II— La lutte antimaçonnique; III— La peine du talion; IV— Rumeurs de guerre; V— Frictions entre l'Eglise et l'Etat; VI— Une élection dans Drummond; VII— L'influence indue et son œuvre.

CHAPITRE XI

LA CHUTE DE LAURIER 231

I— Pour la revanche (1911); II— Parodie de la Justice; III— La mort d'un citoyen modèle; IV— Le sénateur Dessaulles, homme de parole; V— La réaction à l'attaque; VI— Les libéraux ripostent; VII— La dernière campagne de Beuparlant; VIII— Une assemblée fatidique (1911); IX— Mort en pleine lutte.

CHAPITRE XII

SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE 261

I— Lendemain de défaite; II— Un député déçu; III— Une missive secrète (1911); IV— Préliminaire d'une candidature (1912); V— Avant la convention; VI— Bourassa, déçu, prend sa retraite; VII— Sur le chemin de la victoire.

Achévé d'imprimer
aux Ateliers BEAUCHEMIN à Montréal,
le dix-huitième jour de mai
mil neuf cent soixante

Imprimé au Canada
Printed in Canada



